

Entreprises **G**énérales de **F**rance.**BTP**

rapport d'activités

juin 2019

Ce document est mis à
disposition sur egfbtp.com



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP



SOMMAIRE

Édito	p. 1
Voyage d'études à Monaco	p. 2
EGF.BTP en chiffres	p. 3
La délégation logement, transition écologique et numérique	p. 4
Logement	p. 6
Transition écologique	p. 8
Transition numérique	p. 12
La délégation marchés - PPP	p. 14
Promotion des contrats globaux	p. 16
PPP financements	p. 21
Forum européen des entreprises générales	p. 22
La délégation responsabilité sociétale et ressources humaines (RSE/RH)	p. 24
Ressources humaines, entreprise générale et partenaires	p. 26
Formation	p. 28
Mastère spécialisé® « Management et techniques en entreprise générale »	p. 29
Prévention Santé Sécurité	p. 30
Social	p. 32
La délégation technique	p. 34
Structure	p. 36
SAV	p. 37
Les délégations régionales	p. 40
Alsace, Nouvelle Aquitaine	p. 42
Auvergne, Bourgogne Franche-Comté	p. 43
Hauts-de-France, Île-de-France	p. 44
Languedoc-Roussillon	p. 45
Lorraine, Midi-Pyrénées	p. 46
Normandie, PACA	p. 47
Pays de-la-Loire, Picardie	p. 48
Rhône-Alpes	p. 49
Les Clés d'or 2019	p. 50
Les lauréats nationaux	p. 54
Les lauréats régionaux	p. 58
Prix national de l'innovation	p. 60
Prix régionaux de l'innovation	p. 61

le mot du président

L'activité va mieux en 2019, même si elle n'est pas également répartie sur le territoire. Pourtant les marges peinent à se redresser, preuve qu'il est toujours difficile de vendre l'entreprise générale, ses bénéfices pour nos clients et pour toute la chaîne de valeur de la construction. Nous devons donc continuer à expliquer ce que nous sommes, ce que nous apportons et faire progresser notre offre, nos méthodes, nos techniques. Ça été le fil rouge des travaux de notre syndicat cette année après l'élaboration de notre Pacte RSE en 2018.

Les entreprises générales ont vocation à innover dans l'acte de construire, tant dans leur organisation avec l'introduction des technologies numériques que dans les techniques de construction et l'utilisation de matériaux nouveaux ou anciens.

L'innovation dans l'acte de construire

Les entreprises générales portent l'essentiel de l'expertise technique et les moyens de R&D de la profession. Leur activité à l'international les confronte avec la concurrence mondiale et les techniques d'autres pays, d'autres acteurs, sources de progrès qu'elles apportent sur le marché français.

Le travail d'innovation de nos entreprises porte autant sur la conception, le chantier que sur la qualité des ouvrages, leur confort, les services qu'ils rendent, leur coût d'exploitation.

D'ores et déjà, elles utilisent largement le BIM pour concevoir et réaliser

leurs ouvrages, non seulement pour améliorer l'efficacité des acteurs et les échanges de données mais aussi pour le confort et la sécurité des compagnons (cf p.10). Mais nous sommes encore à la préhistoire du BIM et nos entreprises se veulent à l'avant-garde de la révolution à venir. Leur position au cœur des acteurs de la construction, leurs moyens humains, techniques, financiers les mettent en situation de la conduire dans l'intérêt de tous, car le BIM est avant tout un extraordinaire moyen de communication et non un instrument de pouvoir.

La réduction des émissions de CO₂ et les économies d'énergie sont un enjeu national pour lequel les entreprises générales ont un rôle capital à jouer : l'efficacité des démarches nécessite en effet de jouer sur tous aspects de l'acte de construire voire de le repenser.

Dans la continuité de notre Pacte RSE, EGF.BTP a travaillé sur l'insertion des chantiers urbains (cf p.10) avec des partenaires publics et privés (LPO, ministère de l'Ecologie, Cerema, Fondation Gecina...). Cette insertion passera par plus de recyclage et le recours à l'économie circulaire, la préfabrication lourde ou légère, bref de l'innovation demandant un savoir-faire de généraliste de la construction.

Les nouveaux matériaux, la redécouverte des anciens sont d'autres défis pour nos entreprises. Nul doute que leur expertise sera précieuse pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris qui devra amalgamer tradition et technologies de pointe pour res-



© Stéphane Chouan

Max Roche, président d'EGF.BTP

ter ce qu'elle est depuis son origine : un témoignage des techniques et savoir-faire des hommes tout au long d'une existence bientôt millénaire, faisant des entreprises générales les dignes successeurs des bâtisseurs de cathédrales.

Libérer l'accès aux contrats globaux

La loi Elan a élargi le champ d'utilisation de la conception-réalisation après que le Code de la commande publique ait ouvert la porte aux marchés globaux de performance. Autant d'avancées pour les maîtres d'ouvrages qui peuvent ainsi mettre à profit les savoir-faire des entreprises générales. Reste que la quasi-disparition des marchés de partenariat est regrettable. EGF.BTP a eu largement l'occasion d'en démontrer les bénéfices pour les clients publics et plaide pour simplifier le recours à ces contrats.

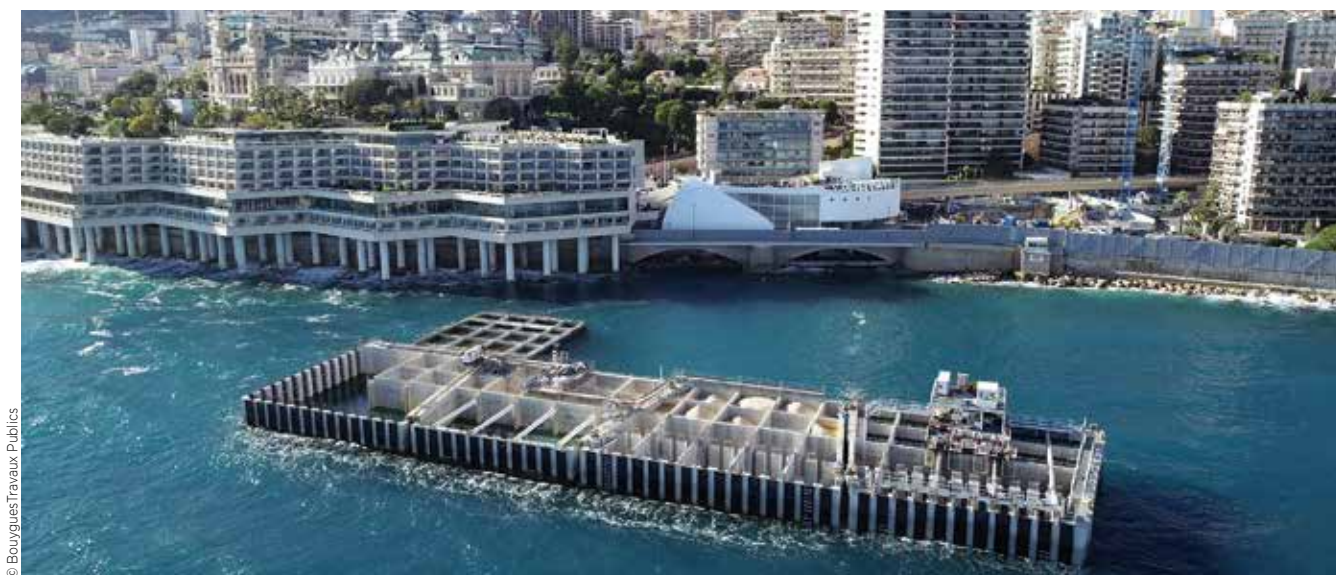
Au vu des nouveaux défis qui attendent la profession, les entreprises générales disposent d'immenses opportunités pour contribuer à la modernisation de notre pays et à la reconstruction de son patrimoine. EGF.BTP continuera inlassablement à promouvoir leur savoir-faire, leur rayonnement, leur passion de bâtir.

Voyage d'études à Monaco

Renouant avec une tradition du syndicat, le président Max Roche a souhaité emmener le bureau d'EGF.BTP en voyage d'études en 2019. Monaco s'est avéré un choix pertinent : relativement proche et offrant une météo clémentine en mai, cette destination a été l'occasion de visiter des chantiers très impressionnants réalisés par nos adhérents (Testimonio II par VINCI Construction, extension en mer par Bouygues Construction). Bref, un moment de découvertes et de convivialité jugé très positif par les dirigeants membres du bureau d'EGF.BTP.



Visite du chantier Testimonio II par VINCI Construction.



Opération d'urbanisation en mer, par Bouygues Construction près du Larvotto à Monaco.

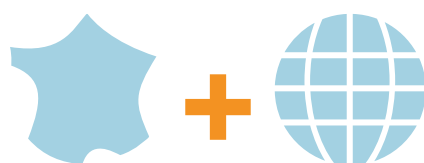
EGF.BTP en chiffres

1903

Date de création du syndicat des Entreprises Générales de France. BTP afin de promouvoir le matériau béton. Depuis, il a élargi sa mission à tous les sujets qui conditionnent la vie et les progrès des entreprises générales dans le bâtiment et les travaux publics.



Edmond Coignet, 1^{er} président d'EGF.BTP



10 millions à 30 milliards d'euros

(France et International)

C'est l'éventail du chiffre d'affaires annuel réalisé par sa quarantaine d'adhérents représentant un millier d'entreprises sur tout le territoire

20 milliards d'euros

de chiffre d'affaires dans le BTP en France (hors concessions, routes, immobilier, énergie et services)

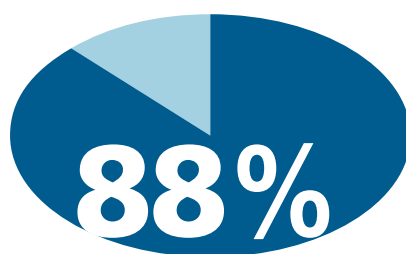
4 délégations nationales

10 commissions

16 groupes de travail

14 délégations régionales

190 réunions par an



des exportations du secteur
(29 sur 36 milliards d'euros).

80 000

salariés en France



la délégation logement, transition écologique et numérique



La délégation « entreprise générale »
est présidée par José-Michaël Chenu
(VINCI), vice-président d'EGF.BTP.

contacts

Christian Cucchiarini
01 40 69 52 83
cucchiarini@egfbtp.com

Pascal Bodet
01 40 69 51 27
bodet@egfbtp.com

La délégation Logement, Transition écologique et numérique assure la défense et la promotion de l'entreprise générale notamment au travers des grandes transitions caractérisant le BTP. Cette délégation est en contact étroit avec les décideurs politiques et administratifs dépendant des différents ministères (ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère du Logement et de la Cohésion des territoires, ministère de l'Économie et des Finances). Elle comprend un comité stratégique présidé par José-Michael Chenu qui se réunit tous les trois mois environ pour suivre les travaux des différentes commissions de la délégation et formuler des recommandations sur leurs travaux :

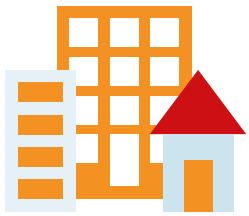
- une commission logement ;
- une commission transition écologique qui fait travailler deux groupes de travail permanents : le groupe économie circulaire et le groupe biodiversité ;
- une commission transition numérique.

La délégation est en outre représentée dans diverses instances extérieures (cf ci-après) dans lesquelles elle joue son rôle de porte-parole des entreprises générales et de leur vision des politiques publiques.



Angers - Intensity

.../...



commission Logement



La commission « logement »
est présidée par Jean-Baptiste Bouthillon
(Paris Ouest Construction).

Construction

EGF.BTP a maintenu une relation étroite avec les différents ministères et le Parlement durant la préparation de la loi Elan du 23 novembre 2018. La loi Elan a en effet entraîné des modifications importantes du cadre législatif et de l'activité des entreprises générales. Les plus importantes sont les suivantes :

- montée en puissance des marchés de conception-réalisation. Le recours discrétionnaire à ce type de marché est consacré pour les bailleurs sociaux. En outre les maîtres d'ouvrage soumis à la loi MOP peuvent aussi y recourir librement pour les ouvrages neufs qui dépassent la réglementation thermique en vigueur et non plus seulement pour la rénovation énergétique ;

- nouveau droit de l'aménagement qui renforce le rôle d'accompagnement de l'État auprès des intercommunalités : les projets partenariaux d'aménagement (PPA), qui sont des contrats de gouvernance conclus entre l'Etat et les collectivités territoriales permettant de produire plus de foncier aménagé constructible, et les grandes opérations d'urbanisme (GOU) qui donnent aux intercommunalités des outils dérogatoires pour pratiquer un aménagement plus efficace ;

- mise en œuvre clarifiée de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Un décret d'application est attendu après consultation de la profession ;

- dérogations au droit de l'urbanisme pour faciliter la transformation des immeubles de bureaux en logements ;

- restructuration du secteur HLM via le regroupement des organismes de moins de 12 000 logements et les SEM agréées affichant un chiffre d'affaires de moins de 40 millions €.

De par son action en faveur d'une généralisation de dérogations aux normes de construction auprès du ministère de l'Écologie, EGF.BTP a contribué à la publication d'un nouveau cadre législatif. La loi ESSOC du 10 août 2018 a permis la publication de l'ordonnance du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation. Cette ordonnance autorise les maîtres d'ouvrage d'opérations de construction de bâtiments à déroger à certaines règles de construction. Une seconde ordonnance généralisera ce droit de déroger et réécrira les règles de construction afin de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.

La commission Logement s'est aussi penchée sur la problématique de l'habitat indigne et a décidé de recevoir les dirigeants d'associations en charge



Îlot du Marché, La Courneuve.

Architecte : Béral & Blanckaert - Sispao architectes - © Guillaume Mussau

du mal logement pour échanger avec eux sur la situation et les solutions qui peuvent être apportées par les entreprises générales.

Le logement intermédiaire fait également partie des préoccupations de la commission dont les membres ont eu de nombreux contacts avec notamment CDC Habitat et IN'LI. Elle défend auprès des pouvoirs publics l'idée que le PLS est un outil financier pouvant servir également à des bailleurs privés pour produire du logement et devrait ainsi être élargi.

Les mesures prises au profit des villes moyennes au travers du programme « Action cœur de ville » et les opérations de revitalisation des territoires de la loi Elan (ORT) ont été commentées et analysées par EGF.BTP. Elles ont également fait l'objet de débats dans les délégations régionales.

Aménagement urbain et développement immobilier

EGF.BTP est membre du comité directeur du Réseau national des aménageurs (RNA) ainsi qu'animateur de son GT2 « Quels renouvellements de la filière de l'aménagement ». Le fil conducteur 2018-2019 des travaux du RNA a été celui des sobriétés : sobriété environnementale et énergétique, sobriété économique et sobriété foncière dans la fabrication de la ville.

La première plénière 2019 a été consacrée à l'évaluation environnementale des projets d'aménagement organisée en collaboration avec l'autorité environnementale. Les deux autres journées porteront sur le défi de la transition environnementale et énergétique en aménagement opérationnel et la régénération de la ville sur elle-même.

Les axes des groupes de travail sont désormais les suivants : quels fondamentaux défendre en aménagement, quels re-

nouvellements de la filière de l'aménagement, quels cadres de travail juridiques et coopératifs utiliser. Chacun des groupes de travail a pour objectif d'étudier les questions de gouvernance, de modèle économique, de partenariat, de montage juridique et financier, au travers d'exemples présentés et analysés.

Le RNA a été officiellement reconnu par le ministre du Logement et de la Cohésion des territoires comme une instance de concertation nécessaire à toute évolution du droit de l'aménagement.

D'autre part, le comité stratégique de la délégation a reçu le chef de projet des opérations d'aménagement prioritaire au ministère pour commenter les dispositions de la loi Elan concernant ce thème essentiel au développement immobilier et aux projets de construction.



Arcas Architecture & Urbanisme : DR © Hugo Hebrard

Opération de logements Charleston, 8 avenue Hergé, Chessy.



commission

Transition écologique

La commission suit les problématiques liées au développement durable que sont : l'efficacité énergétique, le changement climatique, l'économie circulaire et la biodiversité.



La commission « transition écologique » est présidée par Véronique Liné (Groupe Eiffage)

Représentations

EGF.BTP est représenté dans de nombreuses instances lui permettant d'avoir une action de lobbying auprès des décideurs des différentes politiques publiques mises en place :

- plan bâtiment durable ;

- commission développement durable, comité énergie climat, comité efficacité énergétique du Medef ;
- HQE/ France GBC ;
- CGEDD ;
- commissions développement durable de la FFB et de la FNTF ;

- associations Circolab, Apogée et Orée.

Le président Max Roche a par ailleurs eu l'honneur d'ouvrir les Rencontres de la Performance énergétique, organisées chaque année par le Moniteur, aux côtés de la DHUP.

Contrat stratégique de filière



© EGF.BTP

Signature du contrat stratégique de Filière le 13 février 2019.

EGF.BTP a signé le 13 février 2019 à Bercy avec trois ministres (Agnès Pannier Runacher, Julien Denormandie, François de Rugy) le contrat stratégique de Filière (CSF) « Industries pour la construction » qui vise à augmenter la compétitivité de la filière via un accompagnement technique et financier de l'État.

Le contrat comprend six projets structurants dont deux liés au développement durable : projet économie circulaire et projet efficacité énergétique et massification de la rénovation énergétique. Le syndicat est présent au bureau du CSF, pilote ou copilote deux projets structurants et participe à la plupart des projets structurants. Le premier

axe du projet « économie circulaire » vise à concevoir un bâtiment réversible et modulaire via une méthode validée pour qualifier la réversibilité et l'évolutivité du bâtiment dès sa conception. Le second axe vise à concevoir et réaliser un bâtiment démonstrateur et des infrastructures routières « zéro déchet ». Une feuille de route est en préparation. Le projet structurant « efficacité énergétique et massification de la rénovation » comprend un axe parcours rénovation énergétique performante (financement et coût) et un axe dédié aux campus universitaires (mise en œuvre du plan d'Efficacité énergétique des campus). EGF.BTP participe aux réflexions et travaux visant à mettre en œuvre ce plan.

Économie circulaire



Le groupe « économie circulaire » est piloté par Clotilde Pétriat (Groupe Eiffage)

Après avoir été participé à la concertation ministérielle précédant la feuille de route **économie circulaire**, EGF.BTP est mobilisé dans la concertation préparation à la prochaine loi économie circulaire.

Le syndicat est aussi présent dans différents groupes de travail mis en place par les pouvoirs publics : reprise gratuite des déchets du bâtiment et opportunité de mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs (REP), rédaction de guides techniques et méthodologiques sur les matériaux issus de l'économie

circulaire, diagnostic déchets, groupe de travail de l'Agence Qualité Construction pour le réemploi des matériaux et produits de construction...

EGF.BTP suit en outre avec ses représentants à Bruxelles la définition de la nouvelle stratégie construction de la commission ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle directive déchets.

D'autre part, le commissariat général au Développement durable (CGDD) a bâti une charte sur l'achat public durable à la finalisation de laquelle nous avons contribué. Cette charte destinée aux collectivités locales a pour objet de promouvoir les clauses environnementales et sociales dans les marchés. À la demande du Premier ministre un guide pratique sur l'achat public durable doit être publié en 2019. Nous avons exprimé nos positions quant à l'utilisation optimisée des critères et des conditions d'exécution concernant l'environnement dans les marchés.

EGF.BTP a adhéré fin 2018 à Circolab, association promouvant l'économie

circulaire au travers du réemploi des matériaux notamment et participe à la plupart de ses groupes de travail.

Pour sensibiliser ses adhérents à l'économie circulaire, le groupe a organisé un atelier « Entreprise générale et économie circulaire » le 27 mars dernier. Le président de Circolab a ouvert la séance et des retours d'expérience ont été présentés par des entreprises générales : bétons recyclés, déconstruire pour réemployer, le réemploi dans le neuf, l'éco-conception et la réversibilité des bâtiments.



Biodiversité

Ce nouveau Groupe de travail d'EGF.BTP a élaboré avec des associations de protection de la nature (LPO, NNCM) et d'autres parties prenantes (EPF Nord-Pas de Calais, État, fondation Gecina, etc.) un Guide pratique **Biodiversité et**

chantiers qui a fait l'objet d'une présentation le 8 avril. Le MTES s'est félicité de cette initiative qui entend sensibiliser les collaborateurs des entreprises générales et servir de levier à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

EGF.BTP a rencontré la Direction biodiversité du ministère de l'Ecologie qui souhaite développer des axes de travail communs afin de développer la biodiversité dans les opérations d'urbanisme et de construction. Une visite de chantier emblématique est prévue en 2019 avec la présence de la secrétaire d'État. Un séminaire de travail s'est tenu avec la DHUP le 16 mai 2019.



Autre preuve de son engagement inscrit dans le Pacte RSE adopté en 2018, le syndicat a en outre financé un dîner de gala organisé le 20 novembre 2018 par le Muséum d'Histoire Naturelle « Biodiversité en danger » en présence de Nicolas Hulot.



Atelier biodiversité le 8 avril 2019.



En avril 2019, EGF.BTP
a participé à l'édition
de cette publication.



Biodiversité & chantiers

Comment concilier
nature et chantiers urbains ?



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP





© Illustration : Joëlle Gagliardini

Efficacité énergétique

Par ses diverses représentations extérieures (cf p 8), EGF.BTP s'implique dans la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec l'efficacité énergétique : consolidation de l'expérimentation E+C-, mise en œuvre du plan de Rénovation énergétique des bâtiments, renforcement de la place des certificats d'économie d'énergie dans le financement des actions de rénovation énergétique, concertation liée au décret

« rénovation du parc tertiaire », propositions pour favoriser la rénovation énergétique du parc éducatif ou du parc locatif privé, signature le 4 avril 2019 avec les ministres de la charte d'engagement relative à l'utilisation de la signature commune de la rénovation des bâtiments, FAIRE), élaboration de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone.

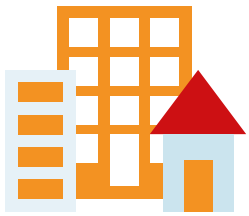


© EGF.BTP

Réglementation environnementale 2020

La loi Elan fixe à 2020 l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020). Les bases de la méthode d'évaluation ont été établies via l'expérimentation E+C-. Toutefois il reste des sujets techniques à approfondir (périmètre de l'ACV, confort d'été, stockage carbone...). Les travaux préparatoires ont été réalisés par 15 groupes d'expertise (GE) qui ont analysé les sujets techniques, identifié avantages et inconvénients des scénarios. Puis, des groupes de concertation (GC) copilotés par l'État et le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE) sont organisés pour que les acteurs puissent exprimer leurs positions sur : la méthode

de calcul et la production des données ; les exigences réglementaires ; le dispositif d'accompagnement des professionnels pour les préparer à l'entrée en vigueur de la future réglementation. Sur la base de leurs propositions, le CSCEE fera des propositions pour fixer la méthode de calcul et les exigences de la future réglementation et définir les outils d'accompagnement. Les arbitrages finaux seront pris par l'État. EGF.BTP participe aux travaux des GE et des GC. Les enjeux sont multiples : non renforcement des exigences actuelles ; méthodes de calculs trop pénalisantes ; maîtrise des sous-traitants pour le respect des exigences ; délais de mise en application ; accompagnement des acteurs.



commission

Transition numérique



La commission « transition numérique » est présidée par José-Michaël Chenu (Vinci) et Marie-Claire Coin (Vinci)

Plan BIM 2022

Le plan BIM 2022 réunit différents acteurs de la filière dont EGF BTP, qui est membre du Copil. Il comprend deux axes et huit actions ayant vocation à généraliser la commande en BIM dans l'ensemble de la construction et déployer le BIM dans tous les territoires et pour tous les acteurs grâce à des outils adaptés. EGF.BTP est présent dans toutes les commissions qui mettent en œuvre les actions programmées, et copilote l'Action 3.

- Action 1 : fiabiliser et sécuriser la commande et les contrats BIM ;
- Action 2 : simplifier le contrôle et l'autocontrôle du projet ;



Visualiser la sécurité des travaux en façade.

Comité stratégique de filière

Le contrat stratégique de filière **Industries pour la construction** signé le 13 février par EGF.BTP et d'autres organisations avec l'État (cf. p 8) contient un projet structurant intitulé « numérisation de la filière ». Il a pour objectif la réalisation d'une plateforme numérique « Boost construction » destinée à héberger les dictionnaires des propriétés des produits et ouvrages de la construction et les faire partager par les professionnels. « Boost construction » devrait à terme être intégré au plan BIM 2022.

Les principaux engagements réciproques de l'État et de la filière consistent en une mobilisation de financements en phase de faisabilité et la mise à disposition d'experts au sein des instances de normalisation. Une commission est en cours de constitution pour travailler sur la transversalité du projet « boost construction » avec les autres projets structurants du CSF.

- Action 3 : définir et assurer la prise en compte des besoins de la filière dans les travaux sur les normes BIM, les accélérer et faire converger ;
- Action 4 : observatoire du BIM dans le bâtiment ;
- Action 5 : développer les outils de montée en compétence accessibles au plus près des territoires ;
- Action 6 : évaluer sa maturité en BIM et la faire reconnaître ;
- Action 7 : constituer un écosystème dynamique permettant à l'ensemble des acteurs d'échanger en particulier au niveau local ;
- Action 8 : collaborer concrètement en BIM avec la plateforme publique KROQI et son écosystème d'outils simples et adaptés aux professionnels ;
- commission Communication ;
- commission Exploitation Maintenance.

Le travail de rédaction du cahier des charges du consultant en charge de

l'établissement de recommandations BIM aux maîtres d'ouvrage a démarré. Ce peut aussi être le fait de l'entreprise comme cela résulte de la pratique et du contrat type dans lequel l'entreprise générale détient un rôle de BIM manager. EGF.BTP a reçu le président du plan BIM 2022, Yves Laffoucrière : il a été convenu que le Plan BIM 2022 et le projet « boost construction » du CSF devaient être complémentaires et s'articuler.

La maîtrise du BIM exécution par l'entreprise en tant que base de données est une revendication d'EGF.BTP. Pour cela, il a été convenu de lister toutes les données d'un chantier en déterminant ce qui appartient aux entreprises et en répartissant ce qui est du domaine de l'exploitation, de l'exécution et de la conception. Un référentiel d'opérations centré sur les cas d'usage du BIM a abouti à la rédaction d'un référentiel conduisant à la mise en place d'un label accordé sur la base de ce référentiel qui sera géré

par la Smart Building Alliance à laquelle EGF.BTP a adhéré. Les quatre axes d'un projet sont considérés dans le cadre de l'obtention du label délivré au maître d'ouvrage. Le GT construction dont EGF est partie prenante a mis en place une cartographie comprenant des cas d'usage et les exigences associées pour obtenir le label. Le syndicat est membre du comité de pilotage du label.

Doctorant

Le Copil FFB a accueilli favorablement la demande de cofinancement d'un doctorant travaillant sur le thème du BIM exécution. La rédaction du cahier des charges des travaux du futur doctorant est en cours.

Normalisation

EGF.BTP est d'autre part impliqué dans la normalisation européenne et internationale concernant le BIM. Des guides d'utilisation de la norme ISO 19650 sont en cours de rédaction pour être publiés en fin d'année.

BIM World 2019

Enfin, EGF.BTP a été présent comme chaque année au BIM World 2019. Un atelier piloté et animé par le syndicat s'est tenu dans le cadre de cette importante manifestation sur le thème du BIM, outil pour la sécurité sur les chantiers. La brochure détaillant une cinquantaine de cas d'usages a été largement diffusée notamment pendant le salon, suscitant un très vif intérêt.



En mars 2019, EGF.BTP a édité cette publication pour montrer la diversité des démarches en BIM au bénéfice de la sécurité.



Atelier organisé le 4 avril à l'occasion du salon BIM World.

PUCA

EGF.BTP est membre du comité des parties prenantes du PUCA qui codéfinit le programme partenarial de cette institution. Les thèmes majeurs identifiés sont : la solidarité et l'habitat pour tous, l'innovation et la ville innovante, la résilience et les éco systèmes territoriaux, le territoire au travers d'une plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines.



la délégation marchés-PPP



La délégation marchés-PPP
est présidée par Gilles Dupont
(Eiffage Construction)

La délégation marchés-PPP comprend :

- une commission Promotion des contrats globaux,
- une commission PPP et financements
- le Forum européen des entreprises générales, basé à Bruxelles.

Le rôle de cette délégation est de suivre l'actualité législative et réglementaire concernant le droit de la commande publique et privée et de faire des propositions aux pouvoirs publics pour son évolution, en relation notamment avec la délégation logement transition écologique et numérique.

Elle est représentée dans différentes instances extérieures : commission réforme publique et comité commande publique du Medef, observatoire économique de la commande publique de Bercy, commissions marchés de la FFB et de la FNTP, groupes de travail de la direction des Affaires juridiques.

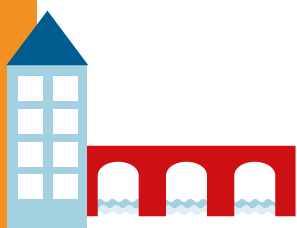
contact

Christian Cucchiarini
cucchiarini@egfbtp.com
01 40 69 52 83



Université régionale de l'Artisanat, Bruay-sur-Escaut

.../...



commission

Promotion des contrats globaux



La commission « promotion des contrats globaux » est présidée par Gilles Dupont (Eiffage Construction)

Commande publique

La commission a suivi et s'est impliquée, en relation avec les fédérations du BTP, dans la rédaction du nouveau code de la commande publique et du décret du 24 décembre 2018 relatif aux marchés publics innovants. Le nouveau code (ordonnance du 26 novembre et décret du 3 décembre 2018) compile les règles de passation et d'exécution applicables aux marchés publics et intègre certaines règles issues de la jurisprudence (offres anormalement basses, modification des contrats administratifs) ou de textes afférents (loi MOP, loi de 1975 sur la sous-traitance, textes relatifs aux délais de paiement, dispositions de la loi Elan modifiant le droit de la commande publique cf. page 6, commission Logement).

La commission a travaillé avec la commission Logement dans le cadre de la concertation qui a abouti à la loi Elan.

Le décret du 24 décembre 2018 prévoit que les acheteurs publics peuvent passer des marchés publics innovants sans publicité ni mise en concurrence préalable, à titre expérimental pendant trois ans à compter du 26 décembre 2018. Cette procédure dérogatoire s'applique aux marchés publics jusqu'à 100 000 € HT.

Marché global de performance

Lors de la dernière réforme de fond du droit des marchés publics, EGF.BTP a largement défendu les marchés globaux, dont le marché global de performance qui échappe au principe d'allo-tissement. À la demande des délégations régionales, un groupe de travail s'est réuni pour rédiger un mode d'emploi pratique de la consultation en marché global de performance. Les recommandations qui seront diffusées ont vocation à résoudre les problèmes de mise en œuvre relevés dans ces marchés : absence de définition du périmètre des prestations demandées concernant la phase d'exploitation maintenance, non capacité de juger l'offre de l'exploitant, absence de diagnostics effectués en phase de consultation, désintérêt des mainteneurs, durée excessive du dialogue compétitif...



Observatoire économique de la commande publique (OECF)

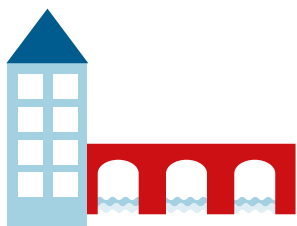
L'OECF, dont EGF.BTP fait partie, travaille sur différents thèmes prioritaires : délais de paiement, accès des PME à la commande publique, achat public innovant et achats publics responsables. Certains groupes de travail sont ouverts aux organisations professionnelles comme celui sur l'accès des PME à la commande publique. Le thème de l'achat public durable fait l'objet de travaux du ministère de l'Écologie et de la Transition écologique et solidaire et notamment du commissariat général au Développement durable (CGDD) qui a publié une charte pour l'achat public durable visant à augmenter le pourcentage de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. Ce document avalisé par la délégation interministérielle au développement durable doit être suivi par un guide à l'attention des collectivités locales qui sera examiné par la direction des Affaires juridiques de Bercy avant publication. EGF.BTP est intervenu auprès du CGDD pour exprimer ses positions sur le sujet.

© Yves Charoît

Memento des contrats globaux

L'année 2019 est marquée par la sortie du nouveau code de la commande publique qui est entré en vigueur le 1^{er} avril dernier. Le syndicat a profité de cette actualité juridique pour publier un memento des contrats globaux, édité par Le Moniteur, à 2000 exemplaires, début juin. Ce document explique, dans un esprit pratique et opérationnel, l'ensemble des contrats globaux actuels du droit de la commande publique. Il traite également des différents contrats d'aménagement français, lesquels, sans tous faire partie du corpus des contrats de la commande publique, permettent de lancer des opérations de construction globales intéressant la maîtrise d'ouvrage publique et privée. À travers ce memento, le syndicat espère promouvoir toutes les formes de contrat global et concourir à convaincre les personnes publiques d'utiliser ces outils contractuels pour sécuriser les coûts et les délais de leurs opérations et pour répondre aux grands enjeux actuels de performance énergétique des bâtiments, construction durable, consommation bas carbone et économie circulaire.





Marchés publics et RSE

La commission Promotion des contrats globaux et le comité stratégique RH d'EGF.BTP se sont associés pour rédiger un guide pour le bon usage des critères RSE dans les marchés publics (voir page 28).

Délais de paiement

La commission a reçu fin 2018 Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des Délais de paiement et Jean-Pierre Villette de la Banque de France, rapporteur de cet observatoire. Le cadre juridique des délais de paiement étant jugé satisfaisant, EGF.BTP a expliqué les moyens mis en œuvre dans les entreprises générales pour améliorer les procédures comptables de paiement. La question des délais cachés dus au processus de vérification des situations de travaux par des intervenants externes a été évoquée.

Sous-traitance

Les nouvelles conditions générales de sous-traitance négociées par la profession, dont EGF.BTP, ont été signées en novembre 2018. Elles intègrent la réforme du droit des contrats et le règlement général de Protection des

données. Le préambule n'a pas de force contractuelle. Les dérogations (conditions particulières, qui varient selon les opérations), n'ont pas besoin d'être récapitulées pour s'appliquer. Ce nouveau contrat type inclut en outre le renforcement de la lutte contre le travail dissimulé, le respect des délais de paiement et la prise en compte des moyens nouveaux de communication. Des précisions concernent l'exécution des travaux dont celle relative à l'existence ou non d'une période de préparation dans le délai d'exécution, l'indication d'un délai de visa de l'entreprise principale, la fixation d'un délai de contestation des compte rendus de chantier, la répartition des dépenses communes entre l'entreprise principale et le sous-traitant.

EGF.BTP a été reçu en mars 2019 par le rapporteur de la mission d'information économique sur la sous-traitance à l'Assemblée nationale, Denis Sommer. Ce fut l'occasion de faire le point sur les actions de régulation des relations donneur d'ordre sous-traitant



Reconstruction du passage de la Chatelaine, Nantes.

dans le BTP : chartes régionales de comportement, conditions générales type de sous-traitance, dispositif de conciliation, pacte RSE... Ont également été abordés le contrat stratégique de filière et ses dispositions en faveur des PME, la problématique d'assurance et la Charte fournisseurs responsables. Compte tenu de ces actions de régulation, le syndicat soutient qu'une réforme du cadre juridique de la sous-traitance n'est pas opportune. Il a été évoqué que cette régulation pouvait servir d'exemple à d'autres secteurs économiques concernés.



Signature du nouveau modèle des conditions générales de sous-traitance pour le BTP.

Modifications de contrats

Les modifications d'un marché public peuvent à présent être anticipées au moyen de clauses spécifiques comme cela résulte du nouveau code de la commande publique. Leur rédaction doit ainsi être bien conçue. Dans cet esprit, un groupe de travail s'est constitué au Medef dans le cadre du comité Commande publique. Ce groupe de travail doit publier un document mode d'emploi à destination des clients publics qui ont des interrogations sur la mise en œuvre des modifications dans leurs marchés.

Marché à forfait, réforme des contrats spéciaux

Le marché à forfait doit faire l'objet d'une redéfinition dans le cadre d'une réforme du droit des contrats spéciaux. EGF.BTP suit attentivement cette réforme et a rencontré le professeur Périnet Marquet qui a fait part d'une évolution de sa définition. Le terme « spécifications précisément arrêtées et convenues » serait désormais employé. La notion de « travaux extérieurs à la réalisation de l'ou-

vrage » apparaît, ne pouvant donner lieu à augmentation du prix que si les travaux ont été expressément commandés ou acceptés de manière non équivoque par le maître d'ouvrage. Il est en outre prévu que le bouleversement de l'économie du contrat peut justifier une augmentation du prix. La question de l'extension au sous-traitant de la responsabilité décennale est en suspens.



Grand Paris Express, ligne 15 sud.

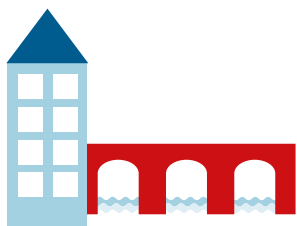
© Yves Chanoit

Réforme de la responsabilité civile

La commission des lois du Sénat a créé une mission d'information sur la responsabilité civile chargée de préparer l'examen du projet de réforme de la responsabilité civile sur la base d'un texte présenté par le ministère de la Justice en mars 2017. La définition de la faute de la personne morale serait celle résultant de ses organes ou d'un défaut d'organisation ou de fonctionnement. Un tiers, ayant un intérêt légitime à la bonne exécution du contrat aurait la possibilité d'invoquer un manquement contractuel dès lors que celui-ci a causé un dommage. Toute clause qui limiterait la responsabilité contractuelle d'un contractant à l'égard des tiers serait réputée non écrite. La réforme de la responsabilité civile suivie par EGF.BTP ne devait pas être adoptée en Conseil des ministres avant fin juin 2019.

Outils juridiques pour les projets urbains innovants

À la demande de certaines entreprises du syndicat ont été présentés et discutés à la commission, divers outils juridiques de droit public et de droit privé permettant de mettre en œuvre des projets innovants, hors droit spécifique de l'aménagement. Ces outils proviennent entre autres d'une étude menée dans le cadre de l'Institut de la ville durable ont été : les critères environnementaux, la Semop, les marchés de R&D, le partenariat d'innovation, le marché public global de performance, le marché de partenariat, la société civile de construction vente, la société civile d'intérêt collectif et l'association syndicale de propriétaires. Le réseau national des Aménageurs dont nous sommes partie prenante traite quant à lui de l'ensemble des outils de l'aménagement urbain y compris de ces derniers pour favoriser l'émergence de projets d'aménagement et immobiliers.



L'ACTION D'EGF.BTP DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis une trentaine d'année, EGF.BTP a œuvré dans ce domaine pour :

■ **L'ouverture du droit européen aux concepts français.** Il s'agissait de faire reconnaître l'appel d'offres sur performances (devenu le dialogue compétitif), les concepts de la délégation et de la concession et du partenariat public-privé, et enfin la reconnaissance des contrats globaux.

■ **L'utilisation du droit européen pour contrer en France :**

- les réservations de fonctions aux sociétés d'économie mixte en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée (recours à la commission européenne et suppression par l'ordonnance du 17 juin 2004) ;
- l'extension abusive de l'allotissement dans le code des marchés français (mise en place de critères dérogatoires) ;
- la non mise en compétition des entités para publiques avec les entreprises privées (l'autorité de la Concurrence l'avis 11-A-18 du 24 novembre 2011 relatif à la création des SPL) ;

■ **Par ailleurs, EGF.BTP a travaillé en France à :**

- la création d'une **législation sur les partenariats public-privé** en France afin de développer une activité innovante pour les entreprises, mais aussi de renouer avec le passé ;
- la recherche de la **liberté contractuelle** pour les maîtres d'ouvrages publics ;
- la **défense des contrats d'entreprise générale** contre les réglementations du code des marchés imposant l'allotissement (arrêt du Conseil d'Etat de 2006 interdisant la possibilité de fixer un nombre minimum de PME admises à présenter une offre dans toutes les procédures de consultation que voulait fixer le nouveau code des marchés) ;
- la reconnaissance des **contrats globaux** et l'adoption pérenne du procédé de la conception-réalisation qui donne de bons résultats qualitatifs et économiques et rend effectif le développement durable dans la construction (ordonnance de 2015).

Ces « combats » sont largement d'intérêt public : la réalisation des programmes gouvernementaux récents (hôpitaux, prisons, universités, lignes LGV, etc.) n'auraient pas été possibles sans le recours aux contrats de partenariat et aux contrats globaux pour lesquels EGF.BTP a œuvré.

commission PPP financements

Pour améliorer le recours au partenariat public-privé (PPP), il conviendrait que l'ordonnance sur les marchés publics évolue. À défaut, la loi LOM pourrait intégrer certaines dispositions.



La commission PPP financements est présidée par François Tcheng (Bouygues Construction)

Relance des PPP

«L'évaluation préalable » devrait être étendue aux autres outils de la commande publique et de fait à tous les projets en lien avec l'investissement public. La contrainte budgétaire que la France connaît nécessite de se poser les bonnes questions concernant les modes de réalisation des infrastructures publiques en utilisant la totalité des outils à disposition des acteurs publics. Il conviendrait de déconsolider l'investissement car même si la cession Dailly n'est pas obligatoire, elle constitue

néanmoins un frein indéniable pour les projets d'investissement.

Il faut revoir la rédaction de l'article L2211-6 du code de la Commande publique : la procédure de passation d'un marché de partenariat ne peut être engagée que si l'acheteur démontre que, compte tenu des caractéristiques du projet envisagé, des exigences de service public ou de la mission d'intérêt général dont l'acheteur est chargé, ou des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables, le recours à un tel

contrat présente un bilan plus favorable, notamment sur le plan financier, que celui des autres modes de réalisation du projet. Le critère du paiement différé ne saurait à lui seul constituer un avantage. Les modalités d'établissement de ce bilan sont fixées par décret en Conseil d'État.

Démontrer que le recours à un tel contrat présente un bilan plus favorable, notamment sur le plan financier, est impossible pour une collectivité locale en amont. Le terme « démontrer » peut être remplacé par « évaluer » ou « apprécier ».

Appui de l'OCDE

L'OCDE vient de faire des remarques de bon sens sur l'utilisation des PPP ! Elle note que, développés à l'échelle mondiale, les partenariats public-privé (PPP) ont connu un véritable essor sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

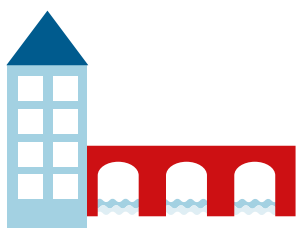
■ « La constitution d'une liste de projets d'infrastructure en attente de financement contribuera à attirer des investisseurs privés », observe l'OCDE. C'est d'autant plus important pour répondre aux objectifs d'atténuation du changement climatique, qui nécessiteront une réorientation radicale des investissements en vue de déployer des infrastructures pour la transition énergétique et la réduction des émissions de CO₂, poursuit l'organisation. Les investissements annuels en infrastruc-

tures nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs économiques et de développement et limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés sont estimés à 6 900 milliards de dollars dans le monde, soit environ 10 % de plus que dans un scénario ne prévoyant aucune mesure de lutte contre le changement climatique, assure l'OCDE, qui juge que la France n'en fait pas assez en la matière.

■ « Il ne devrait y avoir aucun parti pris d'ordre institutionnel, procédural ou comptable en faveur ou en défaveur des partenariats public-privé et la décision d'investir devrait être indépendante des modalités de montage et de financement du projet. »

■ « Utilisés à bon escient, les partenariats public-privé peuvent cependant aider les autorités à utiliser au mieux le savoir-faire du secteur privé pour la mise en place de services publics, comprenant à la fois la construction et l'entretien à long terme d'infrastructures complexes nécessitant des connaissances et des compétences techniques spécifiques. »

■ Pour dépasser les polémiques et consolider l'outil, l'OCDE juge « souhaitable » d'améliorer l'accès du grand public et des investisseurs à des données comparables sur la performance des projets d'infrastructure, quelles que soient les modalités de mise en oeuvre, et de renforcer l'expertise des fonctionnaires qui participent à la sélection des marchés publics.



Forum européen des entreprises générales

Le Forum européen des entreprises générales a fait des propositions concernant la législation de la prochaine commission européenne dans le domaine des contrats globaux. Daniel Rigout, vice-Président d'EGF.BTP, a rencontré les responsables européens des marchés publics pour faire part des idées du Forum.

Conscients de la nécessité de protéger les divers types de contrats globaux et de mettre en avant leurs avantages dans la commande publique, à l'heure où l'allotissement perturbe leur utilisation, les entrepreneurs généraux proposent plusieurs pistes de réflexion pour une inflexion de la politique européenne dans le domaine de la commande publique.

■ **Organisé autour des deux directives, marchés et concessions, le droit européen ne traite pas spécifiquement des contrats globaux ou complexes de performance** avec possibilité de paiement étalé dans le temps pour les contrats longs. Il met l'accent sur l'allotissement qui se révèle peu efficace pour les maîtres d'ouvrages publics et il omet de définir les contrats de performance énergétique (CPE) pourtant nommément cités dans les directives énergie. Or il y a un intérêt stratégique à traiter ces contrats pour soutenir la politique énergétique de la commission européenne et des états membres à travers ces CPE, pour développer le financement privé d'infrastructures qui est une des formes de ces contrats. La définition du CPE plus précisément permettrait de focaliser les politiques publiques sur la réhabilitation urbaine, sur l'amélioration énergétique du patrimoine public eu-

ropéen très défaillant en la matière, sur l'amélioration énergétique des parcs européens de logements.

■ **L'attention renforcée donnée à l'allotissement dans la directive marchés (fondée sur le « small is beautiful ») risque de détruire la filière d'excellence européenne de construction fondée sur les contrats globaux.**

Les maîtres d'ouvrages publics se voient imposer, peu ou prou, dans divers états membres une obligation d'allotir leurs marchés contre toute logique économique et contre le respect de leur capacité à choisir en fonction de leurs impératifs! Les résultats peuvent être coûteux pour eux en termes de retards d'exécution, de supplément de prix, de contentieux, et quelques exemples l'illustrent bien (restructuration de la citadelle d'Amiens réalisée avec deux ans de retard, aéroport de Berlin !). S'il existe bien une liberté de choix des états membres au niveau du texte de la directive, il serait important de rappeler que la réglementation ne doit pas être source de distorsion de concurrence réglementaire structurelle entre l'allotissement et le marché unique ou marché global.

■ **La complexité grandissante des projets et la multiplication des interfaces entre les métiers de tous horizons renforcent l'intérêt du modèle des contrats globaux** qui internalise les risques aux interfaces. Les contrats globaux (marché global de performance, CPE et PPP) sont un moyen à la disposition du donneur d'ordre qui permet la maîtrise des coûts et des délais par un co-contrac-



Le « Forum européen des entreprises générales » est présidé par Bernard Huvelin

tant qui assume l'ensemble des risques de l'opération, ce qui n'est pas le cas dans les modèles allotis avec des ingénieries extérieures.

■ **L'Europe doit soutenir les contrats globaux auprès des décideurs en raison de l'intérêt économique de ces modèles** et en raison de l'enracinement historique de ceux-ci, mais également la diffusion de ces modèles au-delà de nos frontières (PPP, PFI, DBFO...). Au passage, elle pourrait intégrer une part réservée aux PME dans les dits contrats.

Il ne s'agit pas d'écrire une nouvelle directive mais simplement par une communication interprétative attirer l'attention des maîtres d'ouvrages publics sur l'utilité de ces formes de contrats tournées vers la performance.

■ **Enfin nous souhaiterions que la Commission européenne reprenne à son compte la nécessité de recourir au financement privé d'infrastructures théorisé dans « la doctrine de la Cascade » :**

Actuellement les Institutions Internationales (Banque mondiale, OCDE, banques multilatérales de développement) plaident sans relâche en faveur d'une participation accrue du secteur privé à la mise en œuvre des pro-



© Mathis

Opération de levage d'une structure bois.

grammes d'infrastructures requis pour atteindre les objectifs de développement durable, ou ceux liés à l'accord de Paris sur le climat et plus généralement opérer la transition vers des infrastructures durables et résilientes.

Cette participation recouvre plusieurs modalités et couvre notamment les PPP au sens large (concessions et PPP). La Banque mondiale a théorisé cette approche sous l'intitulé « **doctrine de la cascade** » (ou **Maximizing Finance**

for Development-MFD), à savoir que pour tout projet public :

- il doit être d'abord recherché si un financement commercial pourrait être mis en œuvre par le secteur privé ;
- si ce n'est pas le cas, des réformes au niveau du cadre institutionnel et réglementaire peuvent-elles l'y aider, en remédiant aux défaillances du marché ?
- au niveau du projet, les outils de couverture des risques et de rehaussement de crédit peuvent-ils être mobilisés de façon rentable pour catalyser le financement privé ?
- le secteur privé peut-il répondre sous forme de contrat global (concession, PPP, etc.) plus ou moins aidé (au niveau de l'investissement, du fonctionnement, etc.) ;
- ce n'est qu'en dernier lieu que la solution financement public sur fonds budgétaires est retenue, ceci pour assurer une utilisation optimisée.

Cette règle élémentaire visant à tirer le meilleur parti de ressources publiques rares et sous contraintes budgétaires croissantes prévalait dans le passé. L'Europe peut-elle se passer de cette règle de bon sens ?



© Ramery

Usine de montage d'éoliennes LM WIND à Cherbourg-en-Cotentin



la délégation responsabilité sociétale et ressources humaines (RSE/RH)



© Arnaud Fevrier

La délégation Responsabilité sociétale et ressources humaines (RSE/RH) est présidée par Daniel Rigout (Bouygues Construction), vice-président d'EGF.BTP.

Elle comprend cinq comités et commissions :

- Comité stratégique Ressources humaines, entreprise générale et partenaires
- Commission Formation
- Commission Mastère spécialisé® « Management et techniques et entreprise générale »
- Commission Prévention Santé Sécurité
- Commission sociale.

L'objectif d'ensemble de la délégation est d'identifier les sujets d'intérêt général qui valorisent les entreprises générales et qui peuvent être mis en avant en termes d'action syndicale. La notion de « partenaires » est intégrée aux réflexions dans son acception la plus large : intérim, sous-traitants, fournisseurs...

La délégation mène par ailleurs, sur des sujets récurrents ou ponctuels concernant les entreprises générales, les actions nécessaires de préservation des intérêts des adhérents d'EGF. BTP et de valorisation de leurs métiers.

contact

Aude Neveu-Varjabédian
01 40 69 52 82
neveu@egfbtp.com





**comité
stratégique**

Ressources humaines, entreprise générale et partenaires



Le comité stratégique Ressources humaines, entreprise générale et partenaires est présidé par Thierry Fistarol (Bouygues Bâtiment IDF).

missions

C'est l'instance qui coordonne les travaux des différentes commissions spécialisées au sein de la délégation RSE/RH. Représentatif des adhérents d'EGF.BTP, le comité stratégique RH est composé autant d'opérationnels que de spécialistes des ressources humaines.

Ses missions sont les suivantes :

- validation de la feuille de route et des travaux des commissions spécialisées au sein de la délégation RSE/RH ;
- suivi des indicateurs et résultats du pacte RSE ;
- défense des intérêts et valorisation des métiers des entreprises générales ;
- actions spécifiques et politiques RH innovantes ;

Attractivité des métiers du BTP

Le comité stratégique RH a initié en 2018 un plan d'actions pour apporter une réponse aux problématiques de recrutement des entreprises et viser à faire progresser les quotas d'étudiants BTP dans les écoles spécialisées dans les cinq années à venir.

Une des composantes de ce plan de valorisation de notre profession s'est traduite par l'élaboration d'un agenda scolaire illustré de témoignages de salariés, de dessins représentant les attentes des plus jeunes générations, de photos et de textes sur nos savoir-faire, nos ouvrages et nos métiers. Cet agenda, réédité pour l'année scolaire 2019-2020 conjointement avec la Fédération Française du Bâtiment et en partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics, est diffusé aux élèves dans les structures d'apprentissage et dans les lycées professionnels.



© Illustrations : Camille Guérin

**Le BTP
c'est style !**



Dans le BTP,
la diversité de vos idées stimule l'innovation.

© Illustration : Camille Guérin



RSE et marchés publics

Le comité stratégique RH est fortement mobilisé pour aider les donneurs d'ordre publics à maintenir des critères RSE dans les marchés. Cette mobilisation fait suite à l'arrêt du Conseil d'État du 25 mai 2018 concernant Nantes Métropole (n°417580) qui a mis un coup d'arrêt à l'intégration de tels critères de peur de voir annuler le marché attribué. Dans un contexte de forte demande politique, des réflexions sont largement engagées pour travailler, à partir du pacte RSE édité par EGF.BTP en juin 2018, sur un guide des critères et gamme de domaines précis qui concernent nos marchés ou leurs conditions d'exécution afin de les proposer aux clients des entreprises générales.



commission formation



La commission Formation est présidée par Jean-Louis Robart (Ramery Bâtiment)

missions

Ses missions sont les suivantes :

- position et lobbying sur la politique de formation continue interprofessionnelle et de branches du BTP ;
- lobbying sur les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du travail et des branches du BTP ;
- actions sur les outils d'ingénierie de formation pour les EG.

Rénovation des CAP Ouvrages d'art et Constructeur en béton armé du bâtiment



EGF.BTP a, depuis plusieurs années, défendu et œuvré pour la fusion des CAP Ouvrages d'art et Constructeur en béton armé du bâtiment. Grâce à l'implication des professionnels des entreprises adhérentes et de l'Éducation nationale, les anciens CAP sont abrogés et remplacés par un nouveau CAP rénové « Constructeur d'ouvrages en béton armé » à compter de la rentrée de septembre 2019.

Plan BIM 2022 et formation

La commission Formation s'associe à la commission Transition numérique d'EGF.BTP sur les actions 5 et 6 du plan BIM 2022 afin de :

- développer les outils de montée en compétence accessibles au plus près des territoires ;
- et évaluer la maturité en BIM des entreprises et la faire connaître.



commission

Mastère spécialisé® « Management et techniques en entreprise générale »



La commission Mastère spécialisé® « Management et Techniques en entreprise générale » est présidée par Christine Le Du (VINCI Construction) qui succède à Alain Vassal (Bouygues Construction) à compter du 1^{er} janvier 2019.

missions

Ses missions, aux côtés de l'ESTP, sont les suivantes :

- coordination pédagogique, choix des formateurs ;
- recrutement des stagiaires et organisation des sessions ,
- pérennisation et valorisation de la formation.

Avec le développement des marchés globaux, les entreprises générales doivent faire la preuve de leur capacité de plus en plus forte à travailler très en amont des projets et à apporter des solutions techniques innovantes et performantes. Par ailleurs, les exigences d'efficacité énergétique font que les maîtres d'ouvrage demandent aux entreprises générales une offre de services complexes avec engagement de performance.

Le Mastère spécialisé® « **Management et Techniques en entreprise générale** », créé avec l'ESTP et accrédité par la Conférence des Grandes Écoles depuis juin 2012, a ouvert sa 7^e promotion le 18 décembre 2018. C'est une formation de référence mettant spécifiquement l'accent sur l'apprentissage de la maîtrise des corps d'état et de la gestion globale d'un projet de construction.

Dans une période de tension forte sur l'emploi dans notre secteur, cette formation apporte aux stagiaires un socle solide de connaissances concernant :

- le management et l'optimisation de projets de construction, de la conception à la réception ;
- la gestion des corps d'état et des interfaces entre les métiers sur toute la durée d'une opération ;
- la maîtrise des nouveaux process et nouvelles technologies et notamment ceux liés à la construction durable et au BIM.

Le programme suit le déroulement chronologique d'une opération de construction de la genèse à l'exploitation. Au total l'enseignement est assuré par une équipe de 70 professionnels et experts de haut niveau.



© EGF BTP

Colloque de la 6^e promotion le 15 janvier 2019 « Le Grand Paris : un défi pour les bâtisseurs ? ».



© EGF BTP

Visite de chantier par la 6^e promotion.



commission

Prévention Santé Sécurité



La commission Prévention Santé Sécurité est présidée par Fabrice Thierry (Bouygues Construction).

missions

Ses missions sont les suivantes :

- développement des performances santé, sécurité au sein des entreprises générales et vis-à-vis de leurs partenaires (sous-traitants, intérim ..)
- position et lobbying sur la politique de prévention interprofessionnelle et de branches du BTP
- prévention des addictions et des risques professionnels
- concours Prévention Santé Sécurité

Passeport Sécurité Intérim (PASI)

Le **PASI** (Passeport Sécurité Intérim) est une attestation délivrée aux intérimaires qui ont validé une formation de deux jours aux prérequis fondamentaux de la sécurité. Il est valable pendant une durée de 10 ans.

Après son lancement par EGF.BTP en octobre 2017, près de 16 000 intérimaires ont reçu la formation et quelques 900 agences d'intérim se sont inscrites dans le dispositif.

Ces formations sont dispensées par un réseau de plus de 25 organismes de formation référencés sur tout le territoire après audition par le comité de pilotage PASI d'EGF.BTP selon un référentiel de formation commun aux entreprises générales. Ce dispositif est supporté par une plateforme en ligne (www.passeport-securite-interim-btp.fr) dont la vocation est d'être un outil de traçabilité des intérimaires ayant suivi cette formation afin de faciliter le recours à des intérimaires formés et de diminuer ainsi la fréquence et la gravité des accidents qui impliquent des travailleurs intérimaires sur les chantiers de BTP.



Portail d'accueil du site PASI.

Substances psychoactives : comment prévenir les risques

La consommation de substances psychoactives peut générer des risques pour le salarié ou les tiers, notamment accidentels du fait de l'altération des capacités qu'elle engendre. Les effets sur le comportement d'une telle consommation augmentent sensiblement les risques d'accident du travail alors même que nos métiers exigent une totale aptitude et une constante attention face aux risques.

Fortement mobilisée sur ces enjeux, la commission Prévention Santé Sécurité d'EGF.BTP a élaboré un guide à destination des entreprises pour faciliter la mise en place d'une démarche structurée de prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives (drogue, alcool, médicaments) vis-à-vis de l'ensemble du personnel, intérimaires et partenaires sous-traitants.



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES

EGF.BTP a édité cette brochure qui présente une démarche de prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives.



commission sociale



La commission sociale est présidée par Fernando Sistac (VINCI Construction).

missions

Ses missions visent à définir et défendre les positions des entreprises générales sur les points suivants :

- réformes sociales ;
- négociations interprofessionnelles et des branches du BTP ;
- politique sociale des organismes de protection sociale du BTP

Réformes sociales

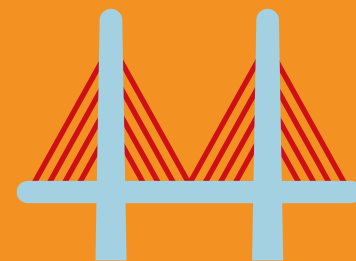
La mobilisation de la commission sociale est totale du fait du rythme des réformes menées actuellement par l'État et de la nécessaire mise en cohérence des branches professionnelles du Bâtiment et des Travaux publics pour les entreprises générales : réforme de l'assurance chômage et des retraites, réforme de la tarification des accidents du travail, index sur l'égalité femmes-hommes, remise en cause de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP), lutte contre la fraude au détachement transnational, renégociations des accords collectifs de branches... sont autant de sujets incontournables pour la défense des intérêts des entreprises générales du BTP.

Intrusions illégales sur chantiers

La commission sociale d'EGF.BTP s'est mobilisée suite à différents cas d'intrusions illégales sur nos chantiers par des protagonistes en mal de sensations fortes qui, faisant fi des règles élémentaires de sécurité, contournent les dispositifs de protection anti-intrusion et grimpent sans protection sur les grues à tour pour filmer la vue panoramique et diffuser ce film sur les réseaux sociaux. Au-delà des risques pris par ces aventuriers, leurs agissements pourraient également entraîner des accidents graves sinon mortels d'une part et des dégradations de matériel qui seraient difficilement détectables d'autre part. Le président Max Roche a adressé un courrier au ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner pour l'alerter et faire suite aux dépôts de plainte des entreprises adhérentes victimes.



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



la délégation technique



La délégation technique est présidée par Laurent Grall, ancien président d'EGF.BTP

contacts

Pascal Bodet
01 40 69 51 27
bodet@egfbtp.com

Henry Thonier
01 40 69 52 87
thonier@egfbtp.com

La délégation technique réunit deux commissions :

- la commission Structure,
- la commission SAV.

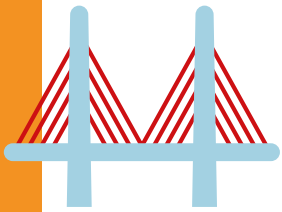
La délégation technique est actrice dans les différentes instances de normalisation françaises, européennes et internationales. EGF.BTP assure la présidence, le secrétariat, l'animation ou la participation comme membre d'un nombre important de commissions.

La délégation technique apporte son expertise sur les sujets transverses : balcons, BIM, économie circulaire, réglementation environnementale, rupteurs de pont thermique, qualification des entreprises ; et dans les travaux de recherche : PerfDub, Fast-Carb, Recybéton, Vibration des bétons...

EGF.BTP assume en outre de nombreux mandats institutionnels : commission technique FFB, comités matériaux et sols FNTP, SNBPE, CERIB, AQC, AFCAB, IREX, buildingSMART France, Mediaconstruct, ADN Construction...

Exaltis Porte d'Auteuil Paris

.../...



commission Structure

Eurocodes



© EGF.BTP

Les premiers projets relatifs à la révision en cours des Eurocodes montrent un accroissement de la complexité des méthodes de calculs, sans apport supplémentaire sur la sécurité des ouvrages. La rédaction des Annexes Nationales, des compléments pour les ouvrages non couverts, et la réécriture des programmes de calculs demanderont des années, une forte mobilisation des experts, avec tous les risques liés à des modifications de fond. Nos entreprises sont également confrontées à des normes internationales moins exigeantes sans être plus génératrices de sinistres. Henry Thonier et Pascal Bodet ont porté ce message auprès des fédérations pour alerter les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, sous l'impulsion d'Évelyne Osmani (Eiffage), EGF.BTP organise une journée d'échanges avec Steve Denton, président du Comité Technique Européen CEN/TC250. Les experts et entreprises pourront lui faire part de leurs préoccupations et difficultés dans l'élaboration des textes et au quotidien.



© EGF.BTP



La commission Structure est présidée par Michel Guérinet (Eiffage).

Les rupteurs de pont thermique *in situ*

La COPREC – Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d’inspection – a rédigé en juin 2018 une fiche d’avis destinée aux agences des bureaux de contrôle, définissant la position à adopter par leurs intervenants si des rupteurs de pont thermique sont utilisés. Les procédés industriels bénéfi-

cient d’une évaluation technique sont privilégiés, mais la possibilité d’examen de justifications spécifiques pour les rupteurs réalisés *in situ* est envisagée. Un groupe de travail rassemblant EGF, BTP, l’Union de la Maçonnerie et du gros œuvre (UMGO-FFB) et des experts de la profession (Philippe Baudet, Vianney Fullhardt, Bruno Léger, Georges

Nave) travaille, depuis la parution de la fiche COPREC, sur les aspects structurels, thermiques, acoustiques et incendie. L’objectif est d’aboutir à des recommandations professionnelles pour un domaine d’emploi couvrant la majorité des constructions, permettant de lever les appréhensions des bureaux de contrôle sur les rupteurs *in situ*.

commission SAV



La commission SAV
est présidée par David Debusschere
(VINCI Construction).

Balcons : mission de l’AQC

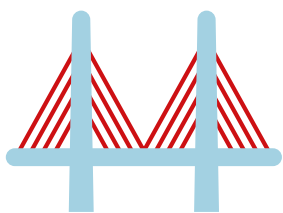
La Direction de l’Habitat, de l’Urbanisme et des Paysages (DHUP) a confié à l’Agence Qualité Construction (AQC) une mission d’étude sur les causes et origines des sinistres affectant les balcons, tant en conception qu’en exécution. L’AQC a réuni tous les acteurs concernés dans un comité de pilotage au sein duquel les experts d’EGF.BTP (David Debusschere, Henry Thonier, Pascal Bodet) défendent les intérêts des entreprises générales. Ils mettent notamment en avant le guide balcons et les fiches d’autocontrôle associées. Ils insistent par ailleurs sur la nécessité d’alerter les pouvoirs publics sur les incompatibilités réglementaires, de sensibiliser la promotion immobilière sur l’entretien, de prévoir un diagnostic systématique avant réhabilitation, d’éviter des conceptions déraisonnables. Les travaux pilotés par l’AQC se poursuivent au-delà du rendu du rapport à la DHUP. La version 2018 du guide balcons fait actuellement l’objet d’une mise à jour pour une nouvelle parution prochainement.



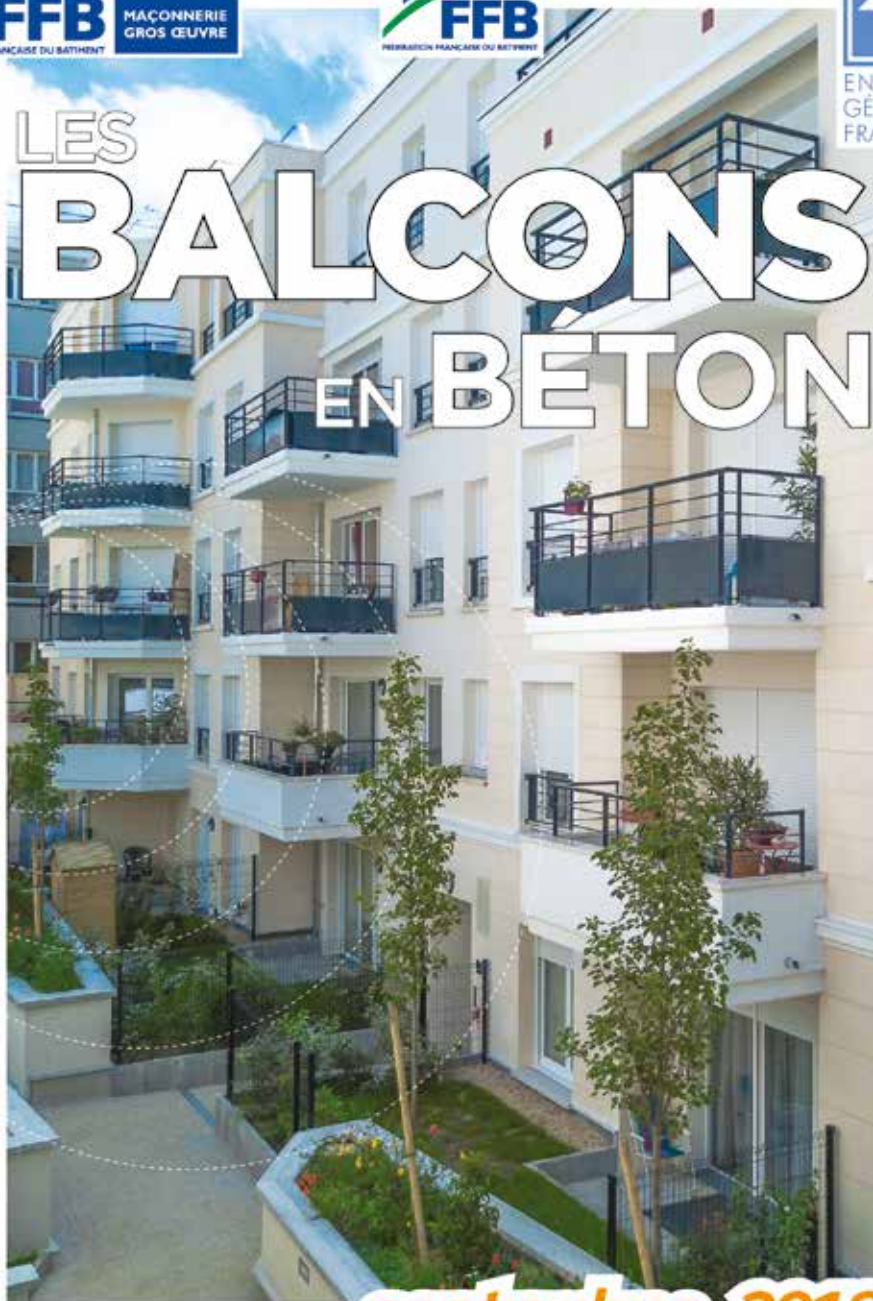
Smartseille, Marseille

Architecte : Céline Piguet, Atelier 82 © Thierry Lavernos

... / ...



LES BALCONS EN BÉTON



cahier technique n°2

septembre 2018

COLLECTION RECHERCHE DÉVELOPPEMENT MÉTIER DE LA FFB

Photo de couverture : Architectes Bonhomme et Van Rompay © Demathieu Bard

Le guide
balcons co-édité
par EGF.BTP et
l'UMGO-FFB
est en cours
de mise à jour
et sera réédité
prochainement.

Tour de table des « pathologies »

L'ordre du jour des commissions SAV est, en grande partie, consacré à un tour de table des « pathologies » rencontrées par chacun dans les entreprises générales. Cela donne l'occasion aux experts du SAV de partager leurs expériences respectives et d'en faire ressortir des sujets récurrents et/ou nécessitant une analyse plus

approfondie. Cette réflexion collective a amené la commission SAV à éditer les guides suivants, disponibles pour tous :

■ Le fonctionnement du SAV en Entreprise Générale.

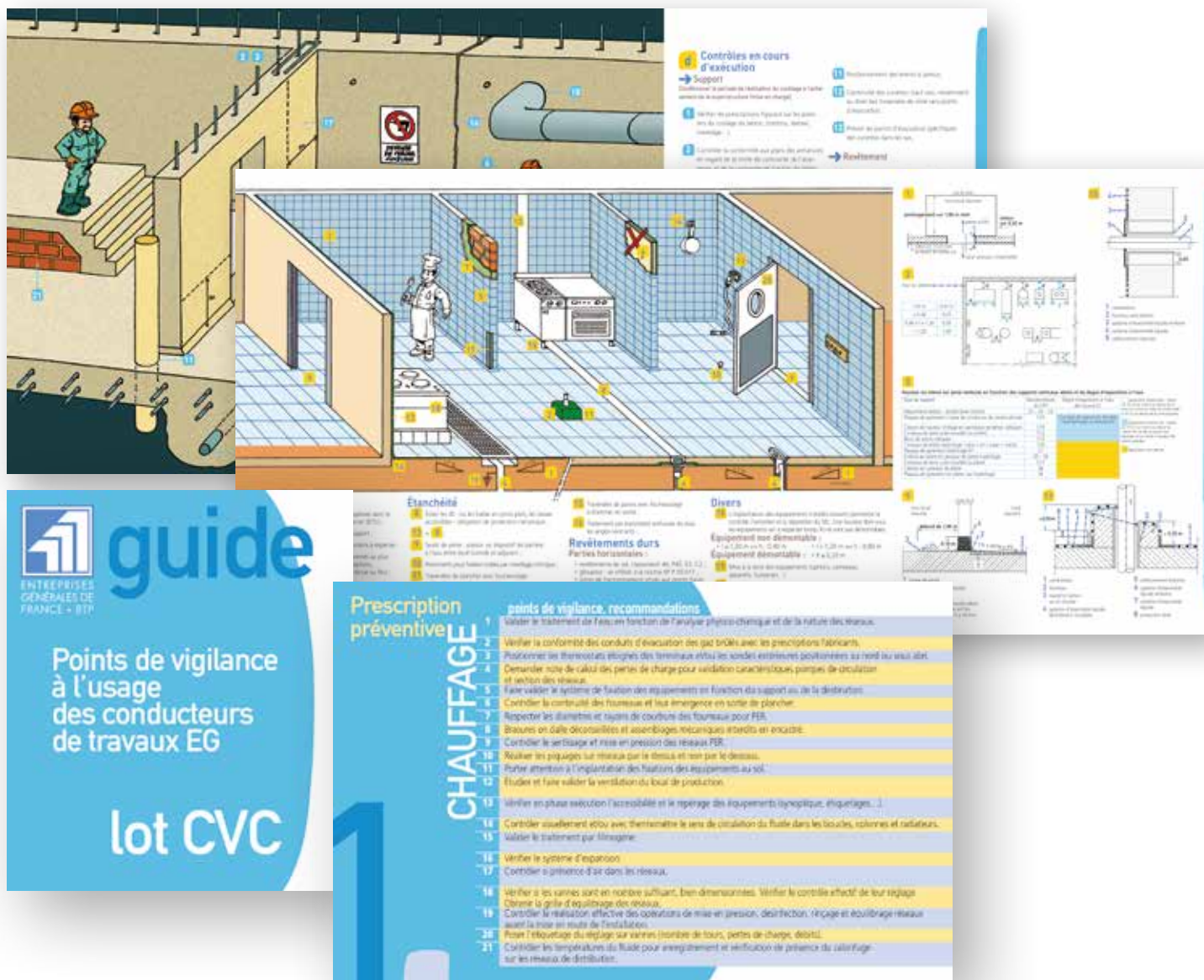
■ Points de vigilance pour l'exécution de cuisines collectives (locaux EC) réalisées par systèmes d'étanchéité liquide (SEL).

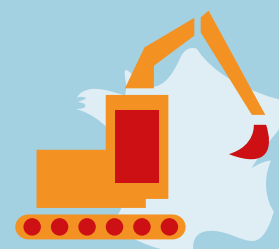
■ Points de vigilance pour l'exécution des supports de cuvelage par revêtement d'imperméabilisation.

■ Points de vigilance à l'usage des conducteurs de travaux EG / Lot CVC.

■ Les balcons en béton.

La commission SAV a engagé une relecture de l'ensemble de ces guides pour les amender, les compléter et, si besoin, en créer de nouveaux.





les délégations régionales

Les délégations régionales, axe essentiel de promotion de l'entreprise générale à l'échelon local, ont été très actives cette année. Ces dernières se sont d'abord attachées à rencontrer les principaux maîtres d'ouvrage publics et privés en régions. Elles se sont également mobilisées pour mettre sur pied ou actualiser leur Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité afin de montrer concrètement à leurs donneurs d'ordre leur poids sur l'économie et l'emploi local.

Les délégations ont également multiplié les contacts avec leurs partenaires, par exemple via les fédérations régionales du bâtiment afin d'actualiser les chartes de bonnes pratiques entre entreprises générales et partenaires sous-traitants.

Outre les visites de chantiers avec clients et partenaires, certaines délégations ont organisé des débats réunissant clients et partenaires autour de thèmes d'actualités comme le Marché global de Performance, le développement durable ou l'innovation.

Enfin les délégations métropolitaines d'EGF.BTP ont organisé le concours régional des Clés d'or de l'entreprise générale – désormais en alternance avec le concours Prévention-Santé-Sécurité. Au total, plus de 60 candidats ont concouru pour faire valoir des réalisations exemplaires en entreprise générale du point de vue de tous les intervenants.

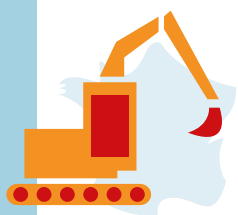
contacts

Laurence Francqueville
01 40 69 52 81
francqueville@egfbtp.com

Sandrine Dyckmans
01 40 69 52 73
dyckmans@egfbtp.com



Nouveau siège
social de la Caisse régionale
du Crédit Agricole des Savoies
à La Motte-Servolex (73)



délégation Alsace

Outre l'organisation du concours régional des clés d'or 2019, deux faits ont marqué l'activité de la délégation cette année :

Premièrement, la visite clients du chantier de l'Îlot Bois – Sensations (lot Bouygues Immobilier) organisée en novembre à Strasbourg. Ce chantier, réalisé par Eiffage Construction et composé de trois bâtiments de 146 logements



Christophe Quilichini (Demathieu Bard).

(3000 m²), est un démonstrateur et un bâtiment remarquable (structure bois R+8 à R+11, façades métal et bois habillées).

Deuxièmement, l'échange organisé entre la délégation et Frédéric Thom-

men, le directeur de la construction de l'Eurométropole (800 bâtiments en gestion). Ce dernier a eu ainsi l'occasion d'exposer ses projets et de débattre sur les avantages du mode de dévolution en marché unique ou global.



Visite du chantier îlot bois-Sensations.

Ko2 Architecture & ASP © EGFBTB

délégation Nouvelle Aquitaine

Après plus de trois années d'activité à la tête de la délégation régionale, Sébastien Michaux (GCC) va céder sa place à Olivier Jaffard (VINCI Construction). La DR Aquitaine est marquée par une intense activité sur son territoire, due en partie à l'important programme

de constructions et de réhabilitations de 22 collèges en Gironde d'ici 2024, dont une majorité est lancée sous forme de marchés globaux. Il n'en demeure pas moins que les prix restent tendus pour les entreprises générales du territoire. La DR compte organiser une manifestation sur le thème de l'innovation E+C- dans la construction à la rentrée 2019. Son but est de montrer la capacité d'innovations des entreprises générales, au travers de quatre



Sébastien Michaux (GCC)

cas pratiques qui ont pu voir le jour grâce notamment à leur esprit d'initiative et leur maîtrise de l'ingénierie.



© EGFBTB

Les membres de la DR Aquitaine en présence du jury et des candidats aux clés d'or régionales Aquitaine.



Art'ur Architectes © GCC

Un exemple de marché global de performance : le futur collège Cénon, remporté par GCC.

délégation Auvergne



Thierry Julien
(Eiffage Construction)

La DR Auvergne est pilotée depuis 2018 par Thierry Julien (Eiffage Construction). Son activité a été marquée en avril par une manifestation réussie sur le thème de l'efficacité énergétique et des enjeux environnementaux dans le secteur de la construction. Objectif recherché : présenter le marché global de performance comme une réponse à ces problématiques dans le bâtiment.



Les membres de la DR en compagnie d'Yvan Bourgnon et des deux maîtres d'ouvrage public invités à la table ronde. De g. à d. : Sylvain Benoi, Bertrand Jouanno, Antoine Farat, Thierry Julien, Yvan Bourgnon, Philippe Bion, Frédérique Lagarde (Loire Habitat) et Jannick Proux (Université Clermont Auvergne)

Afin de donner une hauteur de vue à ce problème global, la DR a invité Yvan Bourgnon, un navigateur de renom, pour ouvrir la manifestation. Son projet de construction de bateaux récupérateurs et recycleurs de plastiques en mer a beaucoup séduit l'auditoire. La DR a par ailleurs organisé un petit déjeuner avec Olivier Blanchi, le maire de Clermont-Ferrand et président de l'agglomération, pour présenter l'activité des

EG du territoire, le Pacte RSE d'EGF. BTP et les avantages du contrat global. Très fructueuse, cette démarche sera renouvelée avec d'autres élus et directeurs d'établissements. Prochains rendez-vous prévus : Jean-Michel Brosard, le directeur général des services de la Métropole, et Didier Hoeltgen, le directeur général du CHU de Clermont-Ferrand.

délégation Bourgogne Franche-Comté



Nadine Barralon (C3B).

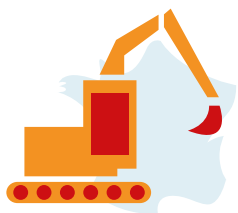
Pas d'opposition de principe à l'utilisation des contrats globaux de la part des donneurs d'ordre publics en Bourgogne Franche-Comté (hormis le conseil régional). Mais un marché atone, caractérisé par un faible nombre d'opérations lancées, qui sont de petites tailles (quelques

millions € à peine) et longues à éclore. Ce contexte spécifique va conduire la délégation régionale à concentrer son action sur l'organisation de rendez-vous avec des élus locaux, notamment du conseil régional, qui est l'un des rares disposant encore de budgets conséquents pour lancer des opérations d'envergure, afin de présenter la délégation régionale, son poids économique, ses réalisations et, bien sûr, les avantages des contrats globaux et de l'entreprise générale. L'inauguration du lycée Léon Blum, commandé par la Région, fait partie des opérations importantes qui ont marqué la vie du territoire en 2018/2019. Cette opération a d'ailleurs remporté la Clé d'or régionale des entreprises générales en Bourgogne Franche-Comté.



Tria Architectes © C3B

Le lycée Léon Blum du Creusot réalisé sous forme de marché global de performance par C3B, Clés d'or Bourgogne Franche-Comté.



délégation Hauts-de-France

Architecte : Pindaivoine Parmentier
© Jean-Christophe Hecquet



Esprit (bâtiment D) du plan Campus, Villeneuve d'Ascq (Polytech)

La délégation Nord-Pas-de-Calais s'appelle désormais Hauts-de-France et intègre la délégation Picardie. Ses commissions restent très dynamiques, sous l'égide de leur délégué régional :

sociale (pilotée par Ramery), QSSE (Ramery), communication (Nord France Constructions), BIM (Bouygues Bâtiment). Les travaux avec la FRB ont été réactivés via les commissions logement (Spie batignolles) et inter-entreprises (Baudin Chateaufort). Le contact a été renoué avec le CROA pour actualiser la



Laurent Neveu (Demathieu Bard)

charte de bonnes pratiques en conception-réalisation.

La délégation a reçu cette année le préfet délégué à l'Égalité des Chances, Daniel Barnier, et le président de la FPI Hauts-de-France, Philippe Depasse. La question des relations promoteurs/entreprises et des prix du foncier a été au cœur de la cérémonie de vœux d'EGF BTP sur le chantier SWAM (plus de 170 présents) et a fait l'objet d'un communiqué de presse commun FPI/FFB/EGF.BTP. Autre chantier visité: le STIC-Soft à Villeneuve d'Ascq, réalisé par Nord France Constructions en PPP pour l'Université. Le prochain sera celui du Biotopie (Bouygues Construction). 4 chantiers d'EG

ont en outre été ouverts pour les Couloirs du bâtiment.

Enfin, une newsletter électronique est désormais diffusée régulièrement auprès des partenaires et clients de la DR.



Cérémonie de vœux 2019



Vœux 2019 : visite du chantier swam (Rabot Dutilleul).

délégation Île-de-France



Tour Alto, La Défense

IF-architectes © Christelle Disoquet

La délégation, qui compte 16 membres, se réunit chaque mois. Elle a reçu cette année Michel Dulimon (Groupe Arcade), vice-président de l'Aorif, pour échanger sur l'évolution du cadre d'intervention des bailleurs sociaux ; ainsi que Bernard Cathelain, membre du directoire, et Serge Dupont, directeur des marchés de la Société du Grand Paris. Plusieurs groupes de travail ont par ailleurs été créés ou redynamisés : le premier avec la FFB Grand Paris sur les JO 2024 ; le second avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes. La délégation IDF s'est également investie dans les Couloirs du bâtiment, en ouvrant 12 chantiers en IDF.



Thierry Roulet
(Bouygues Bâtiment IDF)



Manifestation du 6 novembre intitulée : « Qui va construire le Grand Paris ? »

Autre temps fort de l'activité de la délégation cette année : la manifestation du 6 novembre intitulée : « Qui va construire le Grand Paris ? ». La délégation a ainsi créé l'occasion d'expliciter la situation du secteur en Île-de-France (activité, hausse des prix, manque de ressources...) aux grands maîtres d'ouvrages et acteurs présents autour de la

table : Benoist Apparu (In'li), Bernard Cathelain (Société du Grand Paris), Nicolas Ferrand (Solideo), Christine Leconte, Conseil régional de l'Ordre des Architectes), Jean-Luc Porcedo (Nexity Villes et Projets), Christophe Bacqué (Emerige Résidentiel), Jérôme Durand (Sogelym-Dixence), Pierre Paulot (Immobilière 3F), Patrick Tondat (Région

Île-de-France). Plus de 200 personnes ont participé à cette soirée-débat et le sujet a largement intéressé la presse.

Enfin, La délégation s'est fortement impliquée dans le concours des Clés d'or de l'entreprise générale, avec pas moins de 14 dossiers présentés et deux jurys (ouvrages fonctionnels et logement).



Cluster Mobilities, Versailles



Grand Paris Express, ligne 15 sud



Maison de l'éducation de la Légion d'honneur

délégation Languedoc Roussillon

Comme dans la plupart des autres régions, les entreprises générales du Languedoc-Roussillon sont confrontées aux prix bas. Le dépôt de bilan du groupe Fondeville en octobre 2018 a été l'occasion pour Bruno Le Verger, le délégué régional, de sensibiliser les personnes publiques et privées à la nécessité de pratiquer le juste prix et de sélectionner l'offre économiquement



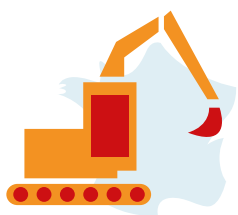
Julie Faure, ingénieure-travaux, pendant la présentation de la candidature de l'entreprise Giraud au concours des clés d'or régionales de Languedoc-Roussillon.



Bruno Leverger (BEC Construction)

la plus avantageuse, au risque dans le cas contraire de menacer la bonne exécution de leurs marchés. Le groupe Fondeville a en effet remporté de gros marchés en pratiquant des prix extrêmement bas et risqués sur le territoire

languedocien. La DR envisage, à l'instar d'autres délégations, d'organiser une manifestation dans les mois à venir et se déclare plutôt satisfaite du volume d'opérations lancées en marché global sur son territoire.



délégation Lorraine



Antoine Thomazo
(Bouygues Bâtiment Nord Est)

Comme l'année dernière, la DR Lorraine a organisé en début d'année une belle manifestation sur le thème de la loi Elan et des contrats globaux, outils de performance pour la maîtrise d'ouvrage publique. Cette matinale a rassemblé une soixantaine d'invités autour notamment de Richard Lio-ger, député lorrain et rapporteur du projet de loi Elan à l'Assemblée natio-

nale, et de Thierry Jean, maire-adjoint de Metz, dans le nouveau centre des congrès de Metz Robert Schuman (réalisé en CREM). Ce moment fort de la vie de la DR a ainsi permis de mettre en avant, devant un auditoire qualifié, les atouts du contrat global dans les opérations de rénovation énergétique des bâtiments et les avantages de l'entreprise générale. La DR poursuit par ailleurs ses actions de communication et de lobbying. Elle a récemment rencontré Georges Kuntz, responsable adjoint de la politique immobilière de l'État Grand Est, pour évoquer le lancement des consultations visant la rénovation des cités administratives de Lorraine et de Champagne-Ardenne, en contrat global. Enfin, suite à la réorganisation de la DR Picardie, qui a rejoint celle des Hauts de

France, la DR Lorraine prépare une réunion à Reims pour inciter les entreprises de Champagne-Ardenne à rejoindre les réunions de la Délégation Lorraine. La Délégation est aussi la première à avoir lancé une newsletter régionale en juillet dernier et à poursuivre cette action de communication digitale. Elle est également la première à avoir créé son réseau linkedin.



Table ronde de la manifestation du 25 janvier dernier en présence de Yves-René Guillo, avocat associé chez Earth Avocats, et Virginie Marion, de la CDC

délégation Midi Pyrénées



Benoit Aubert (Demathieu Bard)

Sous la houlette de Benoît Aubert, élu délégué régional de Midi-Pyrénées en septembre 2018, les adhérents se sont fixés l'objectif d'organiser des rencontres régulières avec des responsables locaux de la maîtrise d'ouvrage sous forme de discussions en fin de réunion de délégation, suivies

d'un déjeuner convivial. La Région Occitanie est caractérisée par une forte résistance des donneurs d'ordre publics au marché global et à l'entreprise générale. La délégation espère donc que ces rendez-vous contribueront à infléchir la position de la maîtrise d'ouvrage locale en la matière. Une manifestation devrait se tenir à Toulouse, à l'au-



Un chantier emblématique en Midi-Pyrénées : le parc des expositions, Toulouse.

tomne 2019, sur les contrats globaux, pour enfoncer le clou. La délégation a répondu présente aux Rencontres de l'ingénierie qui se sont tenues en février dernier, en occupant un stand EGF.BTP pendant les deux jours de l'événement. Elle s'apprête par ailleurs à créer avec la FFB une commission sur la sous-traitance locale.



EGF.BTP a participé aux Rencontres de l'ingénierie en février 2019.

délégation Normandie

La délégation régionale continue de se réunir très régulièrement sur des chantiers : Gotham à Harfleur (Gagneraud), Matmut à Rouen (Eiffage Construction), Cité numérique au Havre (Sogea)...



Joël Moutier (VINCI Construction)



Signature de la charte EGF-FRB.

Deux des 4 chantiers ouverts en Normandie cette année pour les coulisses du bâtiment étaient des chantiers d'entreprises générales (Gagneraud et Zanello) à l'occasion desquelles a été distribué l'agenda EGF.BTP.

La délégation est en outre à nouveau représentée à la cellule économique de la construction. Enfin, les relations avec la Fédération régionale du Bâtiment (FRB) restent soutenues, aboutissant à la signature d'une nouvelle charte de bonnes pratiques EGF-Partenaires sous-traitants en mars.



Visite du chantier Gotham à Harfleur (Gagneraud).

Architectes : Beguin et Macchini - © EGF.BTP

délégation PACA



Jean-Luc Aubert (Eiffage Construction).

Après avoir organisé, en juin 2018, une belle manifestation sur le marché global de performance, en présence notamment de François Le Clézio, directeur adjoint du Patrimoine à l'AH-PM, Jean-Luc Bondon, directeur du développement de la promotion et du renouvellement urbain, chez Erilia, et Jacques Fournier de Laurière, président honoraire de la Cour administrative d'appel de Paris, la DR PACA s'apprête à co-organiser une nouvelle rencontre avec Euroméditerranée. Cet établissement public local a demandé

en effet aux entreprises générales de PACA de collaborer avec lui pour mettre sur pied un événement sur le thème de l'innovation en construction et les matériaux biosourcés. La DR PACA a créé à ce titre un groupe de travail ad hoc qui fait le point sur l'état de l'art en la matière au plan local. Euroméditerranée entend construire des bâtiments répondant aux nouvelles normes E+ C- de la

RT 2020 et devenir un établissement modèle et pilote du territoire. Cette proposition a été formulée par le directeur général adjoint d'Euroméditerranée dans le cadre d'une des rencontres qu'organise régulièrement la DR PACA avec des décideurs locaux, démontrant tout l'intérêt de programmer ce type d'invitation. La DR PACA a elle aussi réactualisé sa charte de bonnes relations avec la sous-traitance et attend la signature du président de la FFB des Bouches-du-Rhône pour la communiquer officiellement.



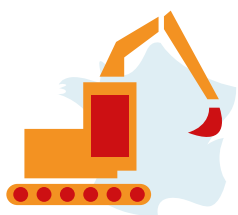
© EGF.BTP

Les candidats et lauréats des Clés d'or régionales



Architecte : GMAA ©Thierry Lavernos

Fondation Carmignac à Porquerolles, Clé d'or régionale de 2019.



délégation Pays-de-la-Loire



Architecte : in situ © Franck Tomps

Campus Tertre de l'Université de Nantes, réalisé en MGP et visité lors de la manifestation du 5 juillet dernier.

La délégation Pays-de-la-Loire a organisé l'été dernier une manifestation sur « Le marché global de performance :

pour quoi faire ? comment faire ? » animée par la rédaction du Moniteur. Ont débattu lors de cette soirée réunissant une centaine de personnes : Soizic Huchet du Guermeur (Université de Nantes), Jacques Fournier de Laurière (Cour administrative d'appel de Paris), Pierre Monteillet (Podeliha), Frédéric Marchand (avocat) et Benoit Moreau (Bouygues Bâtiment Grand Ouest).

La délégation a également décidé, dans la foulée du concours Prévention-Santé-Sécurité 2018, de réunir



Gwendal Gautier (ETPO)

plusieurs fois par an leurs préventeurs pour développer les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques. Le lien avec la commission nationale est fait par la pilote de ce groupe, Agathe Courtois (ETPO).

La délégation s'est également beaucoup mobilisée, comme à son habitude, pour participer aux Coulisses du bâtiment en octobre.

Enfin, elle adresse désormais régulièrement une newsletter numérique à ses partenaires et donneurs d'ordre.

délégation Picardie

Fabien Froment a repris le pilotage de la délégation Picardie, succédant à Antonio Zafra (Spie batignolles), parti en retraite. Après ces quelques mois de flottement, et une réorganisation de son périmètre géographique désormais centré sur la Picardie, la délégation se montre très mobilisée et s'est fixée une feuille de route : RV avec des donneurs d'ordre locaux ; rénovation de la Charte EG-ST ; Concours des Clés d'or de l'entreprise générale. Ce dernier objectif est d'ores et déjà atteint avec 4 dossiers candidats de très grande qualité.



Architecte : JM Jacquet © Jacququet photo

Polyclinique de Courlancy, Reims-Bezannes.



Architecte : Giovanni Pace © Fred Laurens

Hôtel Royal Champagne, Champillon.



Fabien Froment (Sogea Picardie)



© R-P Ribière

Réhabilitation en site occupé des bureaux ERDF, Amiens.

délégation Rhône-Alpes



Bertrand Madamour (Eiffage Construction)

Les réunions de la délégation se tiennent régulièrement sur des chantiers. Derniers en date : Restructuration du centre commercial de la Part-Dieu (GCC-Léon Grosse) et Ikea Vénissieux (GCC).

Les commissions régionales poursuivent leur travail (Prévention-Santé-Sécurité ; Observatoire du CA sous-traité ; Vie des marchés). Cette

dernière, sous l'égide de Philippe de Lamarzelle (Demathieu Bard), met la dernière main à un important travail d'identification et d'évaluation des principaux risques rencontrés et de formulation de préconisations à l'usage des opérationnels. Ce texte, rédigé par des opérationnels et des juristes, prendra la forme d'un guide pratique édité à l'échelle nationale.

Le concours des clés d'or a connu encore cette année un beau succès avec quatre dossiers candidats de très grande qualité, tout comme le jury présent.

Enfin, la désormais traditionnelle visite clients annuelle aura lieu début juillet sur le chantier de la Carsat, après le Grand Hôtel-Dieu en 2018.



© Léon Grosse

Centre commercial de la Part-Dieu.



© EGF BTP

Visite du chantier Ikéa, Vénissieux



AIA/RLA © Vincent Ramet

Grand Hôtel-Dieu, Lyon



© EGF BTP

Le jury pour la Clé d'or régionale avec le lauréat.



Architectes : Thierry Fournier, Christian Plateau, Didier Rey © BP Construction

Club méd, Les Arcs.

clés d'or 2019



Le syndicat a organisé son 9^e concours des Clés d'or de l'entreprise générale, manifestation qui se tient tous les deux ans en régions, puis au niveau national. Cette année, les quatorze régions métropolitaines y ont participé avec plus de 60 dossiers candidats, examinés par un jury indépendant composé de personnalités du secteur de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études, entrepreneurs indépendants d'EGF. BTP).

À l'issue des concours régionaux, trois Clés d'or, d'argent et de bronze ont été désignées.

Nouveauté cette année, en lien avec le thème des Rencontres de la construction 2019 mais également dans la logique même du concours, les jurys régionaux avaient la possibilité de désigner un prix régional de l'innovation. Parmi ces prix régionaux de l'Innovation, le jury national a donc élu un Prix national de l'innovation.

contacts

Laurence Francqueville
01 40 69 52 81
francqueville@egfbtp.com

Sandrine Dyckmans
01 40 69 52 73
dyckmans@egfbtp.com

Polytech



Un jury, quatre prix

Toutes les opérations primées dans le cadre du concours des Clés d'or témoignent, chacune à leur manière, de la performance et de la valeur ajoutée apportées par les entreprises générales en matière de montage, de respect des délais et des budgets, de qualité de réalisation, d'exemplarité en matière de formation ou de protection de la santé et de la sécurité des hommes et des femmes sur les chantiers.

Ce concours est ainsi une parfaite illustration de la définition de l'entreprise générale donnée par la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) : « une entreprise dotée d'un savoir-faire dans une des spécialités de la construction qui prend la responsabilité de livrer un ouvrage clés en main, toutes techniques confondues, et pour un budget et un délai déterminés ».

Trois critères de jugement

Dans chaque région comme au niveau national, le jury a évalué les dossiers au regard de trois critères suivants :

■ la création de valeur par l'ingénierie de l'entreprise générale : innovation, proposition de variantes, expression de son savoir-faire, montage de l'opération,

organisation du chantier, synthèse, résolution de difficultés, utilisation d'outils numériques en conception, réalisation, exploitation-maintenance...

■ la performance RSE : santé et sécurité ; application de clauses sociales particulièrement exigeantes, accompa-

gnement social, respect de l'environnement sous différentes formes...

■ l'association exemplaire et la satisfaction des parties prenantes : maître d'ouvrage (délai, qualité, budget), maîtrise d'œuvre, accompagnement des partenaires sous-traitants ;

Le jury national des clés d'or



Le jury national des clés d'or était composé de (de gauche à droite et d'avant en arrière) :

Hélène Génin, déléguée générale de l'association Bâtiment Bas Carbone (BBCA) - en remplacement de Stanislas Pottier son président,

Max Roche, président d'EGF.BTP,

Denis Valode architecte (**président du jury**),

Yves Laffoucrière, président du Plan BIM 2022,

Fabien Renou, rédacteur en chef du Moniteur des travaux publics et du bâtiment,

Didier Poussou, directeur général de la Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) - en remplacement de Valérie Fournier sa présidente,

Christophe Desplat, ingénieur-conseil à la CNAM TS - en remplacement de Philippe Bourges,

Yves Metz, vice-président de Syntec Ingénierie et président d'Ingérop,

Alain Piquet, vice-président de la FFB et président du Conseil national de la sous-traitance (absent de la photo) - en remplacement de Jacques Chanut, président de la FFB.



Les lauréats nationaux

Clé d'or 2019

Eiffage Construction tertiaire
pour Paris Laborde



Architectes : PCA, Stream, Philippe Chiambaretta © Vladimir Partalo

Architectes : PCA, Stream, Philippe Chambaretta © Vladimir Partalo



Architectes : PCA, Stream, Philippe Chambaretta © Vladimir Partalo



Architectes : PCA, Stream, Philippe Chambaretta © Vladimir Partalo



Architectes : PCA, Stream, Philippe Chambaretta © Vladimir Partalo





Clé d'argent 2019

Bouygues Bâtiment IDF - Habitat social
Les Hautes Noues à Villiers-sur-Marne



Vincent Lavergne Architecture - © Thierry Franco



Vincent Lavergne Architecture - © Shootin



Vincent Lavergne Architecture - © Shootin

Clé de bronze 2019

Bouygues Bâtiment Grand Ouest
Musée d'arts de Nantes



Architectes : agence Stanton Williams © Willy Berré,



Architectes : agence Stanton Williams © Willy Berré,



Architectes : agence Stanton Williams © Willy Berré,

Ci-dessus : le chantier de restructuration et d'extension du musée d'arts de Nantes.



Les lauréats régionaux

Alsace



Architecte : Rudy Ricciotti
© Pierre Pommerau

Lauréat :
Demathieu Bard
Bibliothèque
humaniste
de Sélestat

Nouvelle Aquitaine

Lauréat :
Seg-Fayat
nouveau siège
du Crédit
Agricole
d'Aquitaine



Architecte : Willmotte & associés
© Philippe Caumes

Bourgogne Franche-Comté

Lauréat :
C3B
lycée
Léon Blum,
Le Creusot



TRIA architectes © VINCI Construction France

Hauts-de-France



Architectes : Chartier & Corbasson © J-C Hecquet

Lauréat :
**Nord France
Constructions**
Le Conex, Lille

Île-de-France ouvrages fonctionnels



Architectes : PCA, Stream, Philippe
Chambaretta © Vladimir Partalo

Lauréat :
**Eiffage
Construction**
Paris Laborde

Île-de-France logements

Lauréat :
**Bouygues
Bâtiment IDF -
Habitat social**
Les Hautes-
Noues,
Villiers-sur-
Marne



Vincent Lavergne Architecture - ©

Languedoc-Roussillon

Lauréat :
Giraud
Groupe scolaire
Saint-Jean
-de-Vedas



Architecte : Imagine © Giraud

Midi-Pyrénées

Lauréat :
Gallego
Skylodge des
Pyrénées
N'PY,
Piau Engaly



VO Architectes © Gallego

Lorraine



Architecte : Willmotte & associés © Luc Boegly - Bibliothèque Eiffage

Lauréat :
Eiffage
Construction
Congrès Robert
Schuman,
Metz

Normandie

Lauréat :
Eiffage
Construction
Basse
Normandie
Les ailes du
Couvent, Caen



DLM Architectes - © Jean-Etienne Fortuier

PACA



Architecte : GMAA © Thierry Lavernos

Lauréat : **Léon Grosse / Senec**
Fondation Carmignac,
Porquerolles

Pays-de-la-Loire



Agence Stanton Williams - ©

Lauréat :
Bouygues
Bâtiment
Grand Ouest
pour
le musée d'arts
de Nantes

Picardie



DVA Architecture © Sébastien Delahaye

Lauréat :
Sogea Picardie
pour
la réhabilitation
du CROUS,
Saint-Leu

Rhône-Alpes

Lauréat :
Eiffage
Construction
Rhône Loire
Grand
Hôtel-Dieu,
Lyon



AIA/RLA © EGF/BTP



Prix national de l'innovation

Rhône-Alpes

Lauréat : Demathieu Bard

Plateforme photonique du CEA, Grenoble



Unanime Architectes © Betty Studio



Unanime Architectes © Betty Studio



Unanime Architectes © Betty Studio

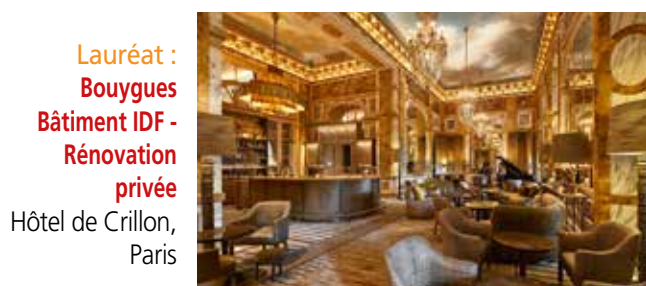
Prix régionaux de l'innovation

Hauts-de-France



Lauréat :
Demathieu Bard
Construction
Nord
IUT C,
Roubaix

Île-de-France ouvrages fonctionnels



Lauréat :
Bouygues
Bâtiment IDF -
Rénovation
privée
Hôtel de Crillon,
Paris

Île-de-France logements

Lauréat :
Bouygues
Bâtiment IDF
avenue
de Boissy,
Bonneuil



Lorraine



Lauréat :
Bouygues
Bâtiment
Nord Est
Îlot D5,
Micheville

Normandie



Lauréat :
Sogea
Nord Ouest
Hangar 108,
Rouen

PACA



Lauréat :
Bouygues
Bâtiment Sud Est
Plan Campus
Luminy :
Hexagone

Pays-de-la-Loire

Lauréat :
Spie Batignolles
Grand Ouest
Ogec Notre-
Dame-la-Riche,
Tours



Picardie



Lauréat :
Brézillon
Lycée
Jean-Paul II,
Compiègne

ENTREPRISES GÉNÉRALES
DE FRANCE.BTP (EGF.BTP)
est le syndicat national des
entreprises générales de
bâtiment et de travaux pu-
blics, reconnues pour leur
capacité à proposer à leurs
clients une approche glo-
bale de l'acte de construire.



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

contact

Entreprises Générales de France.BTP
9 rue La Pérouse
75784 Paris Cedex 16
tél : 01 40 69 52 77
contact@egfbtp.com
www.egfbtp.com